

Le mot d'ordre du HCP

Confiner et reconfiner

Le cap des 500 cas graves franchi
Les mosquées reprennent du service



Lire page 4

**Sa Majesté le Roi
Mohammed VI préside
un Conseil des ministres**



Page 2

Réunion de la majorité

Le chef du gouvernement, Saad Eddine El Otmani, devait convoquer hier une réunion des chefs des partis de la majorité.

Pour rappel, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, avait adressé une lettre au chef du gouvernement, appelant à la tenue d'une réunion de la majorité en vue de procéder à l'examen de la situation actuelle.

**Programme des activités du
Premier secrétaire dans les régions
de Marrakech et Souss-Massa**

Ci-dessous le programme des activités du Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, en cette fin de semaine dans les régions de Marrakech et de Souss-Massa :

Samedi 17 octobre

11h30 : Réunion avec le secrétariat provincial du parti à Marrakech

12h30 : Réunion avec les secrétaires provinciaux à la région de Marrakech

16h00 : Inauguration du nouveau siège du parti à Marrakech

Réunion avec les représentants des nouveaux adhérents du parti

18h00 : Réunion avec les représentants des secteurs des femmes et de la jeunesse

Dimanche 18 octobre

09h00 : Rencontre avec 3 présidents de communes à la province d'Al Haouz

16h00 : Rencontre avec les représentants du Conseil national du parti à la région Souss-Massa

18h00 : Réunion avec les secrétaires provinciaux à la région de Souss-Massa

**Volonté du Maroc et du
Brésil de développer leurs
échanges commerciaux**



*Entretiens à Rabat entre Habib El Malki
et Julio Glinernick Bitelli*

Page 3

Sa Majesté le Roi Mohammed VI préside un Conseil des ministres

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, mercredi au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres, consacré à l'examen des orientations générales du projet de loi de Finances pour l'année budgétaire 2021 et l'adoption de nombre de projets de textes juridiques et d'accords internationaux, indique un communiqué du porte-parole du Palais Royal, Abdelhak El Mrini.

En voici la traduction :

"Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé mercredi 14 octobre 2020 au Palais Royal à Rabat, un Conseil des ministres, qui a été consacré à l'examen des orientations générales du projet de loi de Finances pour l'année budgétaire 2021 et l'adoption de nombre de projets de textes juridiques et d'accords internationaux.

Au début des travaux du Conseil, Sa Majesté le Roi s'est informé auprès du ministre de la Santé au sujet de l'avancement du vaccin contre Covid-19 en cours de développement par la Chine, en ce qui concerne le Maroc.

Le ministre de la Santé a répondu qu'il y a un contact permanent avec les entreprises et avec le gouvernement chinois, qui font montre d'une bonne volonté à ce sujet, soulignant que les choses évoluent dans le bon sens.

Par la suite et conformément aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a présenté un exposé sur les orientations générales du projet de loi de Finances pour l'année budgétaire 2021.

Le ministre a affirmé, à cet égard, que ce projet de loi a été élaboré en application des Hautes orientations Royales contenues dans le discours du Trône et celui de l'ouverture de l'année législative, qui ont tracé la feuille de route pour transcender les difficultés économiques et sociales générées par la crise et construire les fondamentaux d'une économie forte et compétitive et un modèle social plus inclusif.

Il a souligné également que ce projet a été élaboré dans un contexte international difficile marqué par la crise liée à la pandémie de Covid-19 et ses répercussions économiques et sociales notamment sur l'activité de plusieurs secteurs.

Les orientations générales du projet de loi de Finances pour l'année budgétaire 2021 reposent sur les axes suivants :

Premièrement, accélération du lancement du plan de relance de l'économie nationale :

Le gouvernement oeuvrera dans ce cadre à mettre en place tous les moyens pour renforcer l'effort financier exceptionnel annoncé dans le discours du Trône. La préservation des postes d'emploi et l'intégration du secteur informel seront en tête des priorités à réaliser.

Il sera également procédé à la mise en oeuvre rapide de tous les mécanismes susceptibles de garantir l'efficacité nécessaires aux interventions du Fonds Mohammed VI pour l'investissement. Le gouvernement continuera à promouvoir l'investissement public pour atteindre 230 milliards de dirhams, en prenant en considération que 45 milliards de dirhams seront mobilisés au titre de ce Fonds.

Pour permettre aux jeunes d'accéder aux



sources de financement, une nouvelle dynamique sera insufflée au Programme "Intel-laka", qui jouit de la Haute sollicitude Royale, tout en bénéficiant d'une exonération de l'impôt sur le revenu pour 24 mois des salaires versés aux jeunes lors de leur premier recrutement, à condition que leurs contrats de travail soient à durée indéterminée.

Deuxièmement, début de la généralisation de l'assurance maladie obligatoire :

A travers l'accélération de l'adoption des amendements relatifs au cadre législatif et réglementaire, qui vont surtout permettre d'instaurer une assurance maladie obligatoire au profit des catégories précaires qui bénéficient actuellement du régime RAMED, et accélérer la généralisation de la couverture au profit de la catégorie des indépendants et ceux qui pratiquent des activités libérales.

Le gouvernement va accompagner le chantier de généralisation de la couverture sanitaire obligatoire en mettant à niveau l'offre sanitaire à travers l'augmentation du budget alloué au secteur de la santé au titre de l'année 2021 de près de deux milliards de dirhams pour atteindre plus de 20 milliards de dirhams.

Troisièmement, renforcement de l'exemplarité de l'Etat et la rationalisation de sa gestion :

A travers l'accélération de la mise en oeuvre des Hautes orientations Royales par le lancement d'une réforme profonde du secteur public, le traitement des dysfonc-

tionnements structurels des établissements et entreprises publiques dans le but de réaliser davantage de complémentarité et de cohérence dans leurs missions et l'amélioration de leur efficacité économique et sociale.

Dans ce cadre, il sera procédé à l'élaboration de deux projets de décret :

- Un projet de décret fixant les conditions et les modalités de délivrance des autorisations de la recherche scientifique marine dans les eaux sous juridiction nationale. Le texte précise le cadre réglementaire applicable aux activités de la recherche scientifique marine et leur encouragement dans notre pays et associe les instances et les chercheurs marocains à la recherche scientifique marine menée par les étrangers, tout en veillant à la préservation des intérêts du Royaume et la sécurité et la souveraineté nationales. Le texte prévoit également la création d'une Commission nationale de la recherche marine.

- Un projet de décret fixant la composition et le mode de fonctionnement de la Commission de réforme des personnels des forces auxiliaires : il a pour objet principal de fixer les attributions de cette commission en y adjoignant un représentant de la Caisse marocaine des retraites et en y renforçant la présence du corps des forces auxiliaires en la personne d'un officier supérieur de grade inspecteur de première classe. Il a également pour objet de permettre à la commission de tenir ses réunions dans les sièges des commandements régionaux dans le but de rendre un service de proximité aux membres de ces forces.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la vision Royale pertinente, concernant l'élargissement des réseaux de partenariats

du Royaume et la diversification de leurs domaines de coopération, le Conseil des ministres a approuvé cinq accords internationaux, dont deux bilatéraux et trois multilatéraux.

Les accords bilatéraux portent, d'une part, sur l'amendement de l'accord de libre-échange entre le Royaume du Maroc et la République de Turquie, qui vise à remédier aux dysfonctionnements ayant impacté la balance commerciale entre les deux pays au cours des dernières années, et la protection des industries émergentes ou fragiles, et d'autre part, les privilèges et les immunités dont bénéficient les membres des missions diplomatiques entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, conformément à l'Accord de Vienne de 1961.

- Quant aux trois conventions multilatérales, elles portent sur l'ouverture du Maroc sur de nouveaux espaces économiques et le parachèvement de son adhésion au système contractuel de l'Union africaine.

Ces conventions concernent respectivement l'adhésion aux statuts de la Banque asiatique d'investissements dans les infrastructures, à la Charte africaine sur la sécurité routière et au Traité de Pelindaba pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

Ces deux dernières conventions s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la présence du Maroc au sein du système de coopération africaine conjointe et le partage de son expérience avec les pays africains dans ces deux domaines importants ».

Volonté du Maroc et du Brésil de développer leurs échanges commerciaux

Entretiens à Rabat entre Habib El Malki et Julio Glinternick Bitelli

L'ambassadeur de la République fédérative du Brésil à Rabat, Julio Glinternick Bitelli, a affirmé, mercredi, qu'il existe de grandes opportunités et possibilités de développer les échanges commerciaux et économiques entre son pays et le Maroc.

Lors d'entretiens avec le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, Julio Glinternick Bitelli, qui effectuait une visite de courtoisie après son accréditation en tant que nouvel ambassadeur au Royaume, a souligné qu'au niveau économique, il existe de grandes opportunités et possibilités de développer les échanges commerciaux et économiques entre les deux pays, en particulier dans le domaine agricole, appelant à une diversification des relations économiques pour comprendre de nouveaux domaines tels la technologie et le secteur de l'industrie.

Selon un communiqué de la Chambre des représentants, l'ambassadeur a expliqué que le Maroc et le Brésil entretiennent des relations de longue date qui s'étendent jusqu'au XIX^{ème} siècle, soulignant la présence d'un nombre important de citoyens brésiliens d'origine marocaine.

Il a, également, réitéré la position de son pays au sujet du conflit artificiel sur le Sahara marocain, faisant savoir que "le Brésil considère les efforts du Royaume pour résoudre ce conflit comme sérieux et crédibles, et il soutient la voie du règlement onusien pour trouver une solution équitable, réaliste et acceptable par toutes les parties".

De même, le diplomate a salué



les «mesures proactives et courageuses» entreprises par le Royaume, sous Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour faire face à la pandémie de coronavirus et limiter ses répercussions.

Il a, également, salué le rôle pionnier de Sa Majesté le Roi dans la promotion du rapprochement entre les civilisations et les religions, notant le souci du Souverain de préserver le patrimoine culturel juif marocain et l'accueil par Sa Majesté Mohammed VI de Sa Sain-

teté le Pape François en 2019.

Il a également noté que le Maroc et le Brésil se distinguent depuis longtemps par leur richesse civilisationnelle et leur ouverture aux différentes cultures.

Pour sa part, Habib El Malki s'est félicité de la position du Brésil concernant la question du Sahara marocain, saluant l'appui apporté par le Parlement brésilien, via ses deux chambres, aux efforts du Royaume du Maroc pour trouver une solution finale à ce conflit artificiel, par le vote de deux recom-

mandations en faveur du Plan marocain d'autonomie des provinces du Sud du Royaume.

Il a également rappelé la visite historique que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a effectuée au Brésil en 2004, qui a ouvert de nouveaux horizons de coopération entre les deux pays.

Il a aussi fait observer que le Maroc a été le premier pays africain à reconnaître l'indépendance du Brésil au cours du XIX^{ème} siècle, ce qui "témoigne des liens d'amitié de longue date entre les deux pays".

Le président de la Chambre des représentants a exprimé à cette occasion la ferme volonté de consolider la coopération entre les institutions législatives des deux pays.

Il a adressé, dans ce contexte, une invitation au président de la Chambre des députés du Brésil afin d'effectuer une visite de travail au Maroc, qui sera l'occasion de discuter des moyens de hisser les relations bilatérales pour une coopération et une concertation plus poussées.

271.462 stagiaires inscrits en première année à l'OFPPPT



L'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPPT) démarre cette nouvelle année de formation 2020-

21 avec une capacité d'accueil globale de 400.000 stagiaires distribuée sur 384 établissements de formation professionnelle, dont 10 nouvellement créés, a indiqué, mer-

credi, la directrice générale de l'Office, Loubna Tricha.

Cette offre de formation prévoit 176.182 places pédagogiques pour les niveaux technicien spécialisé et technicien, 80.929 stagiaires pour les niveaux qualification et spécialisation et 29.667 stagiaires pour le baccalauréat professionnel, a-t-elle précisé, dans une déclaration à la presse, en marge d'une visite à l'institut spécialisé dans les métiers du transport routier et de la logistique à Fès, à l'occasion du lancement officiel du secteur de la formation professionnelle au titre de cette année.

Concernant l'effectif prévu des nouveaux stagiaires en 1^{ère} année, il s'élève à 271.462 stagiaires tous types et niveaux de formation confondus, a fait savoir Mme Tricha, soulignant qu'"afin de mieux

répondre aux besoins en compétences des entreprises et améliorer l'employabilité des jeunes, l'OFPPPT a rationalisé et harmonisé son offre en termes de filières de formation, notamment à travers la suppression de 92 filières jugées obsolètes ou peu attractives, la restructuration d'une quinzaine de parcours et le lancement de 4 nouvelles filières présentant de nouvelles spécialités demandées par le marché de l'emploi".

Tenant compte de la situation pandémique actuelle, l'OFPPPT adopte le mode hybride, en ce que la formation sera dispensée essentiellement à distance pour le volet théorique, avec l'organisation de quelques cours en présentiel pour les compétences professionnelles qui requièrent des travaux pratiques, et ce en groupes réduits,

a-t-elle poursuivi, relevant que les programmes de formation ont été adaptés au système de formation hybride avec une optimisation du volume horaire global à hauteur de 30 %.

La responsable a aussi fait part de la mise en place de la plateforme OFPPPT Academy, qui permet aux stagiaires d'accéder à une multitude de ressources didactiques parfaitement adaptées à l'architecture des programmes de formation dispensés.

L'OFPPPT, a-t-elle dit, offre également à ses stagiaires l'accès à une plateforme e-learning, dédiée à l'apprentissage des langues étrangères (français, anglais et espagnol), ainsi qu'une bibliothèque numérique, donnant accès à plus de 40.000 ouvrages de référence, couvrant différents domaines.

Le mot d'ordre du HCP

Confiner et reconfiner



**Le cap des 500 cas graves franchi
Les mosquées reprennent du service**



Le temps est au rebond de l'épidémie un peu partout dans le monde et en particulier sur le Vieux Continent où la situation préoccupe grandement l'Organisation mondiale de la santé. D'ailleurs, en France, un couvre-feu devrait être effectif dès demain dans plusieurs métropoles. De ce côté-ci de la Méditerranée, l'instauration de cette mesure ne date pas d'hier. Et si l'on compte les 3.387 nouveaux cas et 23.648 cas actifs, recensés ce mercredi à 18H, dont 525 cas actifs dans un état sévère ou critique, ainsi que les 41 nouveaux décès, force est de constater que le couvre-feu n'a pas vraiment porté ses fruits. Pis, selon le Haut-commissariat au plan, le risque d'une nouvelle vague de contamination reste élevé. « Sur la base des données arrêtées le 20 septembre », précise dans un premier temps le HCP, « les perspectives d'évolution des nouvelles infections révèlent une situation épidémique préoccupante, avec la possibilité de reproduction d'une vague plus forte de contamination dans le cas d'une levée des mesures du confinement partiel mises actuellement en application dans certaines zones ». Puis d'ajouter : « Le

taux de létalité se poursuivrait au rythme de 1,9% suivant les tendances de vulnérabilité, indiquant ainsi une situation épidémique difficile mais encore supportable par le système sanitaire ».

La probabilité qu'un tel cauchemar devienne réalité n'est pas à écarter. Et pour cause, en plus du manque de rigueur des citoyennes et citoyens dans l'application des mesures sanitaires et gestes barrières, l'Exécutif a pris la décision de rouvrir les écoles dans tout le pays. Résultat, plus de 3.000 membres de la famille de l'enseignement contaminés dont 1400 élèves en un peu plus d'un mois. Dès lors, faut-il s'inquiéter de l'ouverture de 10.000 mosquées aux prières du vendredi ? A mille lieues de toute instrumentalisation politique comme celle opérée par Donald Trump, qui a fait évacuer les manifestants à Washington pour se rendre devant une église endommagée pour une opération de communication qui a scandalisé l'Amérique, l'Exécutif marocain a pris une décision qu'il veillera « à faire réussir et à en assurer le suivi, en coordination avec les autorités compétentes ». Mais à la lumière de la gestion très discutée de l'épidémie

jusqu'ici par l'Exécutif et les autorités sanitaires, on est loin d'être rassuré. Surtout lorsque superpose l'optimisme affiché par le gouvernement au pessimisme du HCP.

Pour l'organisme chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc, une deuxième vague de l'épidémie est donc plus que probable. C'est la raison pour laquelle le HCP recommande un reconfinement. Mais pas total car le recours à une telle mesure « sur une longue période pourrait paralyser l'économie nationale, alors que les séquelles de la première stratégie de confinement total durant 82 jours sont toujours perceptibles sur le tissu productif », comme expliqué dans sa dernière note sur la situation épidémique Covid-19.

Face à la courbe haussière des contaminations, le HCP propose plutôt d'opter pour une stratégie de confinement généralisé d'un jour par semaine au niveau national, pendant six semaines. Une stratégie ciblée au niveau de trois principales régions que sont Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Marrakech-Safi. Elle devrait, selon les estimations du HCP, réduire la transmissibilité du Sars-

Cov-2 de 10%.

Concrètement, le confinement généralisé hebdomadaire dans l'optique de s'octroyer une marge de contrôle sur la situation épidémiologique et donc sur la prise de décision, aurait pour effet de réduire les nouvelles contaminations. Dans ce scénario, les nouveaux cas Covid+ devraient atteindre les 72.000 cas à fin décembre, avant de baisser drastiquement aux environs de 35.000 dans la région de Casablanca-Settat, 8.900 à Rabat-Salé-Kénitra et 4.000 à Marrakech-Safi.

Dans le cas où l'Exécutif serait tenté par cette option qui permettrait sensiblement de réduire le rythme de l'évolution épidémique à long terme à défaut de la freiner à court terme, le Haut-commissariat au plan prévient : « L'efficacité d'une telle mesure passe par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement appropriées. Une campagne de sensibilisation de la population sur l'importance de la répartition des achats et des déplacements sur les autres jours de la semaine est indispensable afin d'assurer un gain supérieur d'efficacité en termes de réduction des contaminations ».

Chady Chaabi

Les portes de l'Europe s'ouvrent aux migrants marocains sous conditions

“

Lancement à Rabat d'un projet de migration et de mobilité de la main-d'œuvre en Afrique du Nord



Le lancement officiel du nouveau projet de coopération et de développement intitulé "Pour une approche globale de la gouvernance de la migration et de la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique du Nord" (THAMM), a eu lieu mercredi à Rabat, avec la participation de responsables gouvernementaux et diplomatiques.

Financé par l'Union européenne (UE) et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), THAMM est conçu comme un programme sous-régional qui vise à offrir aux pays d'Afrique du Nord des possibilités de migration et de mobilité de la main-d'œuvre, à travers la mise en place de schémas de mobilité avec certains pays de l'UE.

Il s'appuiera sur les normes et cadres internationaux existants pour promouvoir une migration équitable de la main d'œuvre.

Intervenant à cette occasion, le ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, Mohamed Amkraz, a relevé que le Royaume a mis en place, depuis 2013, une stratégie nationale d'immigration et d'asile, conformément à la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et des accords internationaux en vigueur.

A cet égard, le responsable gouvernemental a passé en revue les mesures déployées par le Maroc pour mener à bien sa stratégie d'immigration et d'asile, abordant notamment l'ouverture du marché du travail aux migrants légaux, ou encore l'accès des enfants des migrants à une éducation de qualité.

Cette stratégie a également intégré

des aspects législatifs, économiques et sociaux, à même d'offrir aux ressortissants les garanties juridiques nécessaires, a-t-il noté, affirmant que la migration se caractérise, notamment, par sa diversité et ses flux mondialisés.

En effet, l'émergence de nouveaux profils d'immigrants constitue un défi majeur pour la gestion et la bonne gouvernance de ce phénomène, a-t-il indiqué, mettant en relief la nécessité de mettre en place une approche globale basée sur une vision internationale et régionale commune.

Dans ce sens, le ministre a abordé l'importance de la coopération Nord-Sud pour la bonne gestion de ce phénomène, ainsi que la coopération "Sud-Sud", qui, selon lui, constitue la pierre angulaire pour la gestion optimale de la question de la migration.

Par ailleurs, il a appelé à davantage de coopération solidaire entre les pays concernés par le phénomène, notamment nord-africains et européens, encourageant la mise en place d'une bonne gouvernance afin de tirer les meilleures opportunités du processus de migration.

Pour sa part, le chef de coopération et ministre conseiller à la délégation de l'UE au Maroc, Philip Mikos, a souligné que ce projet de coopération vise à garantir aux migrants légaux le respect de leurs droits, de même que des possibilités de formation et de qualification, notamment au Maroc.

De même, il a affirmé que ce programme a pour but ambitieux de renforcer la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre au Maroc, en Tunisie et en Égypte et d'élargir des opportunités de

travail en Europe pour les professionnels de ces trois pays, précisant que THAMM est le premier programme de l'UE qui repose, conjointement, sur des coopérations entre un pays partenaire et différents Etats membres (l'Allemagne et la Belgique) pour améliorer la mobilité depuis les pays partenaires vers l'Europe.

"Développer les opportunités de migration dans des conditions sûres et régulières est une priorité pour l'Union européenne et pour le Maroc", a relevé le responsable, notant que la mobilité internationale permettra d'offrir des opportunités pour des jeunes professionnels et contribuer à diminuer la pression du chômage sur le marché de la main-d'œuvre domestique. Elle peut, également, aider les pays européens à répondre aux manques de compétences dans certains secteurs, précise-t-il.

Par ailleurs, Philip Mikos a appelé les Etats à veiller à mettre en place une bonne gestion à même d'éviter la propagation du phénomène de fuite des cerveaux, en améliorant l'employabilité des jeunes et en mobilisant les agences d'emploi.

Abordant le contexte exceptionnel lié à la propagation de la Covid-19, le responsable a mis en lumière la baisse significative des revenus, plus particulièrement au secteur informel, ajoutant que la pandémie a fortement impacté l'économie internationale.

Cependant, poursuit-il, la crise sanitaire a également contribué à l'émergence de nouveaux métiers, notamment dans le domaine du digital.

De son côté, le directeur des affaires consulaires et sociales au ministère des

Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Mohamed Basri, a affirmé que la Méditerranée doit continuer à jouer son rôle de "médiateur" entre les cultures arabe, africaine et européenne, notant que le Maroc a, depuis la nuit des temps, été une terre d'accueil et un carrefour des civilisations.

Il a souligné que le processus migratoire constitue un atout pour le développement durable et un vecteur de transmission des richesses, affirmant que le Maroc s'est inscrit dans cette optique, sous les Hautes directives de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

A cet effet, le responsable a indiqué que le Royaume est un pays "pionnier" en matière d'accueil de migrants, notant que quelque 50.000 migrants ont pu bénéficier du processus de régularisation.

Cette stratégie, poursuit-il, leur a permis de bénéficier des droits légaux sur le territoire national, notamment le droit à l'éducation, au logement, aux soins médicaux et à l'emploi.

Organisée par le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger et en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Agence de coopération internationale allemande (GIZ-Maroc) et l'Agence belge de développement Enabel, la cérémonie de lancement du programme THAMM a été marquée par la présence d'une panoplie de personnalités du monde politique et diplomatique.

Vers la création d'une plateforme numérique destinée à renforcer la protection juridique des MRE

56 avocats marocains exerçant à l'étranger se sont portés volontaires pour prodiguer des conseils aux Marocains du monde



La ministre déléguée chargée des Marocains résidant à l'étranger (MRE), Nezha El Ouafi, a affirmé, mercredi à Rabat, l'intention du ministère de créer une plateforme numérique pour renforcer la protection juridique des Marocains du monde.

S'exprimant à l'ouverture d'une journée d'étude sous le thème de "La protection de la femme MRE à la lumière du Code de la famille et des conventions internationales", elle a affirmé que cette plateforme permettra aux experts et aux

juristes au Maroc et à l'étranger d'interagir entre eux et de partager leurs expériences et expertises afin de proposer des mesures pratiques aux différentes problématiques qui se posent dans le cadre d'un projet ambitieux visant à capitaliser et à tirer profit de leurs compétences professionnelles.

Cette plateforme offrira également la possibilité de renforcer la mobilisation des compétences marocaines à l'étranger dans le domaine juridique, y compris dans le cadre du Réseau des avocats marocains et d'origine marocaine exerçant à l'étranger, afin de pouvoir accompagner les évolutions législatives et réglementaires dans les pays de résidence et œuvrer en faveur de l'harmonisation entre les différents systèmes juridiques dans le but de renforcer le lien des MRE avec la mère patrie et accompagner leurs transformations démographiques et socioculturelles, a précisé la ministre.

A ce titre, elle a salué le rôle consultatif et la grande mobilisation des avocats marocains et d'origine marocaine exerçant à l'étranger pendant la période de la pandémie du coronavirus, dont 56 se sont portés volontaires pour prodiguer des conseils juridiques aux MRE, offrant ainsi près de 7.000 consultations.

Après avoir noté que les statistiques démontrent que les femmes représentent près de la moitié des MRE et que le pourcentage de féminisation chez les jeunes est en augmentation et se traduit par l'émergence de compétences de haut niveau parmi cette catégorie, la responsable a relevé que l'intérêt de cette journée d'étude réside dans l'examen de la législation qui encadre la protection juridique de la famille marocaine résidant à l'étranger, en

particulier les femmes et les enfants, en évaluant 15 années de son application et en s'arrêtant sur les différentes difficultés juridiques que la famille marocaine rencontre au Maroc et dans son pays de résidence. Et d'ajouter que l'une des plus importantes problématiques relevée par une évaluation menée par le ministère délégué sur les accords de coopération judiciaire dans le domaine civil en relation avec les droits juridiques et sociaux des MRE, est la difficulté de la justice des pays d'accueil à reconnaître et à exécuter certains des jugements rendus par les tribunaux marocains.

Pour sa part, le président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, Driss El Yazami, a fait observer que la plupart des difficultés dont souffrent les MRE résident dans la dualité du référentiel auquel est soumis le domaine de la famille dont la discordance entre le référentiel marocain et celui des pays d'accueil place les Marocains du monde dans un dilemme judiciaire, notant qu'au moment où la diaspora marocaine fait face à ces ambiguïtés, de profondes mutations s'opèrent aux niveaux sociales, économiques et culturelles.

En raison de ces transformations juridiques et sociales accélérées, il est devenu nécessaire de considérer l'institution familiale dans sa dimension humaine universelle par la mise en œuvre des mécanismes nécessaires pour suivre les contraintes soulevées dans le cadre de la coopération judiciaire entre le Maroc et les pays de résidence, a-t-il indiqué en mettant l'accent sur la nécessité d'inclure les principes du droit international privé dans les éventuels amendements tout en assurant une plus grande ouverture aux niveaux judiciaire et

législatif dans le but d'améliorer le Code de la famille et lui permettre d'accompagner les changements qui concernent les MRE.

De son côté, le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a fait observer dans une intervention lue en son nom par le secrétaire général du ministère, que la différence entre les systèmes juridiques des pays de la diaspora, particulièrement européens, et celui du Maroc dans le domaine de la famille, réside dans la prédisposition des pays étrangers à appliquer certains articles du Code de la famille sans pour autant les considérer comme contraires à leur système général, ajoutant que la solution ne repose pas toujours sur les amendements ou sur l'amélioration du cadre juridique en vigueur car aucune loi, aussi complète soit-elle, ne peut répondre à toutes les questions liées à la vie quotidienne des individus.

Après avoir affirmé que les accords internationaux, bilatéraux ou multilatéraux, de par leur vocation à résoudre les contraintes liées au domaine familial, peuvent constituer un moyen d'obtenir une certaine protection mais ne suffisent pas à eux seuls pour atteindre les objectifs souhaités, le ministre a précisé que des comités consultatifs mixtes qui se réunissent périodiquement ont été créés afin de chercher des solutions pratiques pour un ensemble de dossiers consacrés au respect des obligations de pension alimentaire, à l'exercice des droits de visite et de garde des enfants à l'étranger et à leur récupération, ainsi qu'à surmonter les difficultés concernant ces questions à l'égard de certains pays.

De son côté, le secrétaire général de la présidence du ministère public, Hicham El Blaoui, a souligné que le bilan de la mise en œuvre du Code de la famille révèle plusieurs acquis qu'il faudrait renforcer et constitue une occasion de "relire ce texte, d'évaluer son parcours, de le renforcer et d'améliorer ses performances afin qu'il atteigne les objectifs escomptés".

Il a également estimé que le moyen de réussite de toute révision de ce texte serait de tenir compte des problèmes résultant de son application pour les MRE en général, et les Marocaines en particulier, en surmontant les difficultés soulevées et en invoquant les contraintes auxquelles est confrontée cette catégorie, soulignant à ce titre que les conventions internationales qui évoquent la spécificité de ces divergences et les contraintes y résultant en matière de diversité des lois spécifiques à chaque pays pourraient apporter des solutions.

La formation des responsables de l'application des accords de coopération judiciaire dans le domaine de la famille en termes de contenu des accords et les solutions qu'ils apportent représente l'un des enjeux majeurs pour la bonne mise en œuvre de leurs dispositions, a-t-il dit.



Mohamed Benabdelkader
Aucune loi, aussi complète soit-elle, ne peut répondre à toutes les questions liées à la vie quotidienne des gens

Le CNDH lance un projet dédié à l'effectivité du droit à la santé

Un projet baptisé "Effectivité du droit à la santé au Maroc: vers un système de santé basé sur l'approche fondée sur les droits de l'Homme" a été lancé mercredi à Rabat, par le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), en partenariat avec la Fondation Konrad-Adenauer.

Ce projet a pour finalité de plaider en faveur d'une stratégie sanitaire nationale intégrée, transversale, inclusive et convergente à même de garantir le droit à la santé pour tous et d'agir sur les inégalités sociales et territoriales qui entravent la jouissance de ce droit par tous.

Il se veut aussi une opportunité permettant à toutes les parties prenantes ainsi que les partenaires nationaux et internationaux de débattre et d'échanger sur les pistes de réforme du système sanitaire marocain, à la lumière des obstacles qui entravent l'accès au droit à la santé, indique-t-on auprès des deux institutions initiatrices de ce projet.

A cette occasion, la présidente du CNDH Amina Bouayach, a souligné qu'il s'agit d'un projet de partenariat avec le ministère de la Santé et différents acteurs dans le domaine de la santé, y compris les pharmaciens, les médecins et les syndicats du secteur de la santé. "Ce projet n'a pas l'ambition de faire une rupture avec les acquis déjà réalisés", a-t-elle fait remarquer, notant qu'il vise à surmonter les défaillances et les dysfonctionnements qui bloquent la jouissance du droit à la



santé par un nombre important de citoyens.

Cette rencontre est marquée par le lancement d'une étude consacrée au système de santé notamment au niveau des régions, a indiqué de son côté le représentant résident de la Fondation Konrad Adenauer au Maroc, Steffen Kruger, ajoutant que les résultats de l'étude auront pour objectif de contribuer à l'amélioration du système de santé.

La représentante de l'Organisation

mondiale de la santé (OMS) au Maroc, Maryam Bigdeli, a pour sa part affirmé que l'agence onusienne met en avant le droit à la santé comme étant un élément essentiel de la couverture sanitaire universelle et qu'il est nécessaire de travailler de concert pour mettre ce droit en application.

Le droit à la santé, inscrit dans la Constitution marocaine, est placée au centre des intérêts et des préoccupations dans le Royaume, a fait observer Maryam Bigdeli, rappelant que ce droit est fondé

sur le principe selon lequel tous les individus et toutes les communautés devraient avoir accès à des services de santé de qualité.

Cette rencontre à laquelle ont participé des acteurs associatifs œuvrant dans le domaine de la santé, s'est déroulée en deux panels portant sur "l'exploration des pistes de réforme et d'amélioration de l'effectivité du droit à la santé" et "une synthèse et présentation du programme du débat régional".

L'INDH donne une nouvelle impulsion à l'enseignement préscolaire à Sefrou

L'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), qui est à sa troisième phase, a donné une nouvelle impulsion à l'enseignement préscolaire au niveau de la province de Sefrou, particulièrement en milieu rural.

Erigeant l'élément humain au cœur de ses priorités, l'INDH a contribué à consolider les capacités cognitives et sociales des enfants et des générations montantes, à renforcer l'offre préscolaire et à améliorer la qualité de l'éducation dans la province.

Le comité provincial de développement humain (CPDH), présidé par le gouverneur de la province, a permis la réalisation de nombreux projets sociaux et éducatifs, ainsi que des initiatives destinées à l'enfance, notamment dans les douars de Taghza

et Ifrah à la commune d'Ighzarane.

Une unité d'enseignement préscolaire a ainsi été mise en place à Taghza. Lancée au début de cette année scolaire, elle a mobilisé des investissements de 215.000 DH. Une dizaine de garçons et de filles profitent de cette structure éducative, tous issus des localités environnantes.

A Ifrah, une unité similaire a vu le jour pour un coût global de 215.000 DH, bénéficiant à 17 enfants, dont 7 filles.

Le chef de la division de l'action sociale à la province de Sefrou, Adil Zahiri, a souligné, dans une déclaration à la MAP, que l'enseignement préscolaire constitue une priorité du programme d'impulsion du capital humain des générations montantes de la troisième phase de l'INDH.

Au niveau de la province de Sefrou, trois unités d'enseignement préscolaire, d'un coût global de 645.000 DH, ont été lancées cette année et 28 autres

structures ont été réalisées avec une enveloppe budgétaire de 9,22 millions de DH et seront ouvertes en fin d'année, au profit de onze communes territoriales, a ajouté M. Zahiri.

Maria Dahmani, responsable provinciale de la Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire (FMPS), a mis, de son côté, l'accent sur l'importance du partenariat liant la Fondation et l'INDH, tout en mettant l'accent sur le choix et les critères de sélection des éducateurs pour l'enseignement des enfants.

Un total de 21 projets à caractère socioéconomique ont été approuvés à l'unanimité par le dernier comité provincial de développement humain (CPDH) à Sefrou, dont dix projets dans le cadre du programme d'impulsion du capital humain des générations montantes.

Ils concernent, entre autres, le transport scolaire et l'appui de la gestion de la maison de l'étudiant et de l'étudiante.



Le rapport 2020 de l'UNFPA sur l'état de la population mondiale présenté à Rabat

Le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) a recommandé, dans son rapport sur l'état de la population mondiale 2020, de placer les droits des femmes au cœur de la législation.

Présenté, mercredi à Rabat lors d'une rencontre virtuelle initiée par l'UNFPA, à l'occasion de la Journée internationale de la petite fille, ce rapport publié cette année sous le thème "Contre ma volonté : Refuser les pratiques qui nuisent aux femmes et aux filles et qui font

des enfants soient abolis.

Dans ce sens, le représentant résident de l'UNFPA au Maroc, Luis Mora, a indiqué que ce rapport relate au moins 19 pratiques néfastes considérées comme des violations des droits fondamentaux, tout en se concentrant sur les trois pratiques les plus répandues, à savoir les mutilations génitales féminines, qui concernent 200 millions de femmes et filles, le mariage d'enfants, qui touche 650 millions et la préférence marquée pour les garçons au détriment des filles, qui est à l'origine du manque de plus de 140 millions de femmes, à travers le monde.

Il a souligné que les mutilations génitales féminines relèvent d'une violation des droits des femmes et des filles, notamment leur droit à la santé, à l'intégrité corporelle et de ne pas subir de discriminations ni de traitements cruels ou dégradants, notant que certaines en meurent.

Concernant le mariage d'enfants, Luis Mora a fait remarquer que 33.000 mariages d'enfants sont encore célébrés chaque jour et 12 millions chaque année dans le monde. Néanmoins, près des deux tiers des pays ont enregistré une baisse.

S'agissant de la préférence pour les garçons, le représentant résident de l'UNFPA au Maroc a fait remarquer que cette pra-



Luis Mora
La pandémie de coronavirus devrait donner lieu à des millions de mariages d'enfants supplémentaires

obstacle à l'égalité", met en avant la nécessité de concevoir des plans publics créateurs de synergies, de faire évoluer les mentalités pour changer des vies, d'utiliser les technologies au service du développement et d'investir 3,4 milliards de dollars par an, en moyenne, entre 2020 et 2030, pour mettre fin à la souffrance de quelque 84 millions de filles à travers le monde.

Le rapport met, également, l'accent sur la nécessité de promouvoir le respect des femmes et des filles, en changeant les pratiques et comportements cruels de déshumanisation et de marchandisation profondément ancrés et de promulguer et faire appliquer des lois contre les pratiques néfastes, mais également changer les attitudes et les normes, ajoutant que les gouvernements doivent satisfaire à leurs obligations définies dans le cadre des conventions relatives aux droits fondamentaux, qui demandent que les mutilations génitales féminines et le mariage



Amina Bouayach
Il est plus que jamais indispensable de faire entendre la voix des femmes et d'améliorer leur accès à la santé et à l'éducation

tique a comme résultat presque 1,2 million de naissances féminines manquantes chaque année.

Luis Mora a, par ailleurs, indiqué que si des progrès ont été réalisés pour ralentir le rythme de certaines pratiques néfastes, le nombre de filles qui en sont victimes augmente en raison de la croissance démographique, notant que la pandémie de la Covid-19 devrait donner lieu à des millions de mariages d'enfants supplémentaires au total.

De son côté, la présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Amina Bouayach, a affirmé qu'il est plus que jamais indispensable de renforcer les capacités des femmes, notamment en faisant entendre leur voix, en améliorant leur accès au lieu de représentation, à la santé et à l'éducation.

Le rapport de l'UNFPA 2020 identifie et met l'accent sur les pratiques qui persistent même si elles sont universellement condamnées, à savoir les mutilations génitales féminines, le mariage d'enfants et la préférence pour les garçons pour la reproduction, ajoutant que la lutte contre ces pratiques im-

pose de continuer de secouer "la trame des inégalités". L'enjeu demeure largement lié à l'ancrage des valeurs d'égalité des droits et de la parité dans la société, tout en assurant la mobilisation de tous les acteurs et les forces vives.

Elle a estimé que le renforcement de l'accès des filles à l'éducation reste plus efficace pour réduire les violations, particulièrement le mariage des enfants, ajoutant que l'éducation s'avère être, sans aucun doute, le vecteur d'évolution positif et levier de développement durable et inclusif.

La coordonnatrice résidente de l'ONU au Maroc, Sylvia Lopez-Ekra, a quant à elle, déclaré que ces pratiques néfastes, telles que le mariage précoce des filles, les mutilations génitales féminines et la préférence pour les garçons constituent un obstacle aux droits des filles et femmes et porte atteinte à leur dignité et intégrité physique et psychologique.

Elle a, dans ce même contexte, mis en avant la nécessité de transformer les mots en actions, de reconstruire une société plus égalitaire, inclusive et résiliente avec notamment les



Sylvia Lopez-Ekra
La relance doit se faire avec le leadership des femmes

efforts des gouvernements, des organisations de femmes et de tous les acteurs concernés par cette question, faisant observer que la relance doit se faire avec le leadership des femmes.

Elle a, en outre, souligné que la pandémie de la Covid-19 a des effets dévastateurs sur l'économie, chose qui va sans doute impacter les situations économiques des familles et donc impacter les mariages précoces des filles mineures et leur scolarisation.

LAMARMOSITE SARL AU
Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : Société LAMARMOSITE S.A.R.L. A.U
Objet : PATISSERIE.
Durée : 99 ans
Siège social : IMM FIRDAOUS BOUTIQUE NUMERO 50 ET 51 RUE DRISS BENNACER QT R/BAT SAFI
Le capital social est fixé à la somme de 50.000,00 de dirhams ; il est divisé en 500 parts de 100 dhs chacune entièrement libérées en numéraire attribués par :
Mr. MOHAMED EL MEKNADI 500 PARTS
La gérance est accordée à Mr. MOHAMED EL MEKNADI.
Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Le N° du registre du commerce : 10805 du 02 OCTOBRE 2020.

N° 8380/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL-BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22/09/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes:
Dénomination : " FOLLA TRANS " S.A.R.L. AU
Siège Social : N°7 MAGASIN 1 LOT AOUADI 1 BOUZNIKA.
Associé unique : - Mr. GOUIRAH ABDELLATIF, apporteur en numéraire 100.000,00 dhs soit 1000 parts sociales
Objet : TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr. GOUIRAH ABDELLATIF
Dépôt légale : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de Première Instance de Benslimane sous le N°321 RCN° 6379.

N° 8381/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL-BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/09/2020, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " CASH-BOUZ " S.A.R.L. AU
Siège Social : MAGASIN N°2 HAY OTHMANE AVENUE CHAOUIA N°57 BOUZNIKA.
Associés : - Mr. AHBA NABIL, apporteur en numéraire 100.000,00 dhs soit 1000 parts sociales
Objet :
• TRANSFERT DE FONDS
• COMMISSIONNAIRE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par Mr. AHBA NABIL
Dépôt légale : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de Première Instance de Benslimane sous le N°326 RCN° 6379.

N° 8382/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'AGRICULTURE DE LA PECHE MERITIME DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE DAKHLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 07/2020/DPAD DU10/11/2020 à 11 HEURES
(APPEL D'OFFRES RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES)

Le Mardi 10 Novembre 2020, à 11 Heures, il sera procédé, dans la salle de la réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Dakhla sise Hay Mly Rachid avenue El Walaadakhla, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres de prix relatif à FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ DU MATERIEL TECHNIQUE POUR EQUIPEMENT D'UNE UNITE DE VALORISATION DE PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES DANS LA REGION DE DAKHLA OUED EDDAHAB.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès des Bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Dakhla, sise Hay Mly Rachid avenue El Walaadakhla . Il peut être également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Douze Mille Dirhams (12.000,00 dh).
L'estimation du coût du Marché établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme TTC de : Cinq Cent Quatre Vingt Seize Mille Quatre Cent Soixante dirhams (596.460,00DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2 - 12 - 349 précité.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau des marchés relevant de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Dakhla, sise Hay Mly Rachid avenue El Walaadakhla BP n° : 161 Dakhla;

- Soit les remettre séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer électroniquement dans le portail des marchés publics.

La Liste du matériel à fournir avec les fiches techniques détaillées, brochures ou catalogues doivent être déposés dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Dakhla au plus tard le Lundi 09 Novembre 2020 à 16 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 8383/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 99/DR2/2020

Séance publique
La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne : Extension des réseaux de distribution aux quartiers péri-urbains du centre d'Essaouira. -Lot conduites-PROVINCE ESSAOUIRA.

La réalisation des travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 5 914 040,40 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 59 200,00 DH.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz BP : 631 - Marrakech, avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 12 Novembre 2020 à 09h :30 à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sis à l'adresse sus indiquée.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N° 8384/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 105/DR2/2020

Séance publique
La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne l'A.E. P de la Commune Territoriale AGAFAY (Préfecture De Marrakech) Lot 4 : Lignes Électriques

Le financement du projet sera assuré par La Banque Islamique pour le Développement (BID).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 111 506,00DH TTC
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 22 300,00 DH.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-BP : 631 -Marrakech, avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-BP : 631 -Marrakech, avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance

publique d'ouverture des plis.

L'ouverture Publique des plis aura lieu le Jeudi 12 Novembre 2020 à 09 :30 heures à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter le service achats de Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau.

N° 8385/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA SANTE

DELEGATION PROVINCIALE DE BENI MELLAL
Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 06/DMS/PBM/2020 (Réservé aux petites et moyennes entreprises, à des coopératives, à des unions de coopératives et à des autoentrepreneurs).

Le 11/11/2020 à 10H00 il sera procédé dans la salle de réunion de la délégation de la santé de Beni-Mellal, en séance publique, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériels et accessoires médico-techniques destinés au centre de rééducation physique-délégation provinciale de la santé Beni Mellal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de Comptabilité et des marchés publics de la délégation de la santé de Beni Mellal, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3 000.00 (TROIS MILLE DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 89 420.40 (Quatre Vingt Neuf Mille Quatre Cent Vingt dhs 40 Cts) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé leurs plis service de Comptabilité et des marchés publics de la délégation de la santé de Beni Mellal.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance avant la séance l'ouverture des plis.

- Soit envoyer, par courrier électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
Les documentations techniques exigées par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans service de Comptabilité et des marchés publics de la délégation de la santé de Beni Mellal avant le 10/11/2020 à 15 heure (heure limite pour le dépôt).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8386/PA

المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية بفاس
ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE FES



إعلان

بناء على القرار رقم 4485 الصادر في 14 أكتوبر 2020 بتمديد أجل تسجيل المترشحين من أجل ملء المقاعد الشاغرة بالمدارس الوطنية للهندسة المعمارية، برسم السنة الجامعية 2020-2021 وذلك بعد استيفاء عمليات تسجيل المترشحين المقبولين باللائحة الرئيسية ولوائح الانتظار الخمس، وتطبيقا لمقتضيات المادة السادسة منه، تعلن المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية بفاس عن فتح باب إيداع الرغبة في التسجيل حضوريا في لائحة انتظار إضافية لملء المقاعد الشاغرة بها حسب الاستحقاق برسم السنة الجامعية 2020-2021، وذلك يوم الثلاثاء 20 أكتوبر 2020، ابتداء من الساعة الثامنة والنصف صباحا إلى غاية الساعة السادسة والنصف مساء، في وجه المترشحين المرتبين بعد آخر مترشح مقبول بلائحة الانتظار الخامسة والتي تم تحديدها من طرف اللجنة الوطنية للمباراة يوم 11 غشت 2020، على أساس النقط المحصل عليها في البكالوريا.

تتولى لجنة الانتقاء برئاسة مدير المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية بفاس الإشراف على عمليات تلقي طلبات إيداع الرغبة في التسجيل وانتقاء المترشحين المقبولين وذلك على أساس نفس المعايير المحددة في المادة الخامسة من القرار رقم 2816 الصادر في 26 يونيو 2020، الخاص بتنظيم المباراة المشتركة لتولج المدارس الوطنية للهندسة المعمارية بالرباط وفاس ومراكش وتطوان وأكادير ووجدة برسم السنة الجامعية 2021-2020.

وعليه، سيتم استدعاء المترشحين المقبولين بصفة نهائية قصد التسجيل، وذلك في حدود عدد المقاعد الشاغرة مع إيداع شهادة البكالوريا الأصلية الخاصة به داخل الأجل المحددة من طرف لجنة الانتقاء.



N° 136/PC

****CABINET « CENTURY CO »****

Par acte sous seing privé du le 09 Septembre 2020, il a été créé une SARL - AU avec les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : « VO-TRAUTO ». CAPITAL : 90 000 dhs (Quatre Vingt Dix Mille dirhams). ADRESSE : 3, Lot Atlantique II Esc « E » Etg RDC Appt 25 Imb « E » AS - Casablanca - Ain Sebaa. ACTIVITE : *Achat - Vente - Import - Export de pièces détachées & de rechange, huiles moteurs et additifs pour tous matériels et véhicules roulants (Touristique, Utilitaire, Industriel et Agricole etc.). *Travaux d'entretien, de maintenance, de réparation et de tôlerie pour tous matériels et véhicules roulants (Touristique, Utilitaire, Industriel et Agricole etc....). *L'exploitation de toutes activités annexes à l'activité principale. GERANCE ET SIGNATURE : M. RAJALI ABDELILAH. Dépôt Légal : effectué le 06 octobre 2020 au tribunal de commerce de Casablanca sous le n° 748615. (Registre analytique N° 474829). N° 8388/PA

**** CABINET « CENTURY CO »****

Par le Procès-Verbal du 23 Septembre 2020 enregistré le 08 Octobre 2020 sous RE42242/20 - OR32512/20, les associés de la société « SALAM 2 E » -SARL- immatriculée au Registre de Commerce sous le 379949, ont décidé des modifications suivantes : • La Cession par Mr BEN OMAR Hassan de la totalité de ses parts sociales (représentant 70% du capital social de la Société « SALAM 2 E » -SARL-) à Mr TMIQ EL Hassan. • La Cession par Mr BEN OMAR Mohamed Camil de

la totalité de ses parts sociales (représentant 30% du capital social de la Société « SALAM 2 E » -SARL-) à Mr AIT MIK Kamal. • La démission des co-gérants (Mrs BEN OMAR Hassan et BEN OMAR Mohamed Camil) de leurs fonctions de co-gérants de la Société « SALAM 2 E » -SARL-. • La nomination d'un nouveau gérant unique de la Société « SALAM 2 E » -SARL-en la personne de Mr AIT MIK Kamal qui -désormais- signera seul pour engager la société. • Modification des articles «7» et «15» des statuts. Dépôt légal effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 12 Octobre 2020 sous le n° 749233. N° 8389/PA

«GLOBAL SERVICE VENDING» SARL AU

Abréviation GSV Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 14/09/2020 il a été constitué une sarl au, dont les caractéristiques sont les suivantes : Objet : la commercialisation de fourniture de bureaux, mobilier de bureau, matériel et consommable informatique. Siège Social: 10 Rue Liberté Etg 3 N5 Casablanca. Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mr MZIOUAD HOSSINE 1000 Parts. Gérance : Mr MZIOUAD HOSSINE est nommé gérant unique pour une durée illimitée. Année Sociale : du 01/01 au 31/12. Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 749634 en date du 14/10/2020 et immatriculé sous le numéro 475721. N° 8390/PA

«NORTH AFRICA WATER AND ENERGY COMPANY» SARL AU Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 16/09/2020 il a été constitué une sarl, dont les caractéristiques sont les suivantes : Objet : Etude, Commercialisation et installation de tous types de matériels de traitement et de pompage des eaux. Siège Social: 10 Rue Liberté Etg 3 N5 Casablanca. Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mr ABDERRAHMANE BAITE 500 Parts et ABDELMAJID BHIH 500 Parts. Gérance : Mr ABDELMAJID BHIH est nommé gérant unique pour une durée limitée de 3 ans. Année Sociale : du 01/01 au 31/12. Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 749633 en date du 14/10/2020 et immatriculé sous le numéro 475719. N° 8391/PA

ELECTRA TRANS SARL AU

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/09/2020, il a été établis les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination : « ELECTRA TRANS » SARL AU Objet social : Transport de marchandises pour le compte d'autrui, transport routier national et international, transport frigorifique. Siège social : GROUPE AT-TAKADDOU GH2-17 ETAGE 2 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA Durée : 99 ans Capital social : Cent mille (100 000,00) dirhams Année sociale : l'année so-

ciale commence le 01/ 01 et finit le 31/12 Gérance: Mr HADIR MUSTAPHA, titulaire de la C.I.N N°BH555345 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le n°475681 du registre de commerce. N° 8392/PA

FLUIDES ET RESEAU SARL. CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 DIRHAMS **SIEGE SOCIAL :** KISSARIAT AL QODS II N° 43 BERNOUSSI CASABLANCA RC 138447 ICE 001606310000076

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/07/2020, les associés de la société dite : FLUIDES ET RESEAU SARL, au Capital de 100 000,00 DHS, dont le siège social est sis à : KISSARIAT AL QODS II N° 43 BERNOUSSI CASABLANCA, ont décidé ce qui suit :

La Dissolution Anticipée de la Société Démission de MR. ED HABI HASSAN et MR INOUR SALAH de leurs fonctions de co-gérants. Désignation de MR. ED HABI HASSAN et MR INOUR SALAH en qualité de liquidateurs. De fixer le siège de liquidation au siège de la société. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 04/09/2020, sous le N° 19075, R.C N° : 138447 N° 8393/PA

KERES SARL. CAPITAL SOCIAL : 30 000,00 DIRHAMS **SIEGE SOCIAL :** 203 BD

YACOB EL MANSOUR APPT 5 ETG 3 2020 CASABLANCA RC 237079 ICE 000167138000005

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/07/2020, les associés de la société dite : KERES SARL, au Capital de 30 000,00 DHS, dont le siège social est sis à : 203 BD YACOB EL MANSOUR APPT 5 ETG 3 2020 CASABLANCA, ont décidé ce qui suit :

La Dissolution Anticipée de la Société Démission de Mme ROUCHDI KHADIJA de ses fonctions de gérant. Désignation de Mme ROUCHDI KHADIJA en qualité de liquidateur. De fixer le siège de liquidation au siège de la société. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 04/09/2020, sous le N°19077, R.C N° : 237079 N° 8394/PA

LOCATRAV SARL. CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 DIRHAMS **SIEGE SOCIAL :** KISSARIAT AL QODS II N° 43 BERNOUSSI CASABLANCA RC 141975

ICE 000036786000058

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/07/2020, les associés de la société dite : LOCATRAV SARL, au Capital de 100 000,00 DHS, dont le siège social est sis à : KISSARIAT AL QODS II N° 43 BERNOUSSI CASABLANCA, ont décidé ce qui suit : La Dissolution Anticipée de la Société

Démission de MR. ED HABI HASSAN et MR INOUR SALAH de leurs fonctions de co-gérants. Désignation de MR. ED HABI HASSAN et MR INOUR SALAH en qualité de liquidateurs. De fixer le siège de liquidation au siège de la société. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 04/09/2020, sous le N° 19079, R.C N° : 141975 N° 8395/PA

FLUIDES ET RESEAU SARL. CAPITAL SOCIAL : 100 000,00 DIRHAMS **SIEGE SOCIAL :** KISSARIAT AL QODS II N° 43 BERNOUSSI CASABLANCA RC 138447 ICE 001606310000076

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/07/2020, les associés de la société dite : FLUIDES ET RESEAU SARL, au Capital de 100 000,00 DHS, dont le siège social est sis à : KISSARIAT AL QODS II N° 43 BERNOUSSI CASABLANCA, ont décidé ce qui suit :

La Dissolution Anticipée de la Société Démission de MR. ED HABI HASSAN et MR INOUR SALAH de leurs fonctions de co-gérants. Désignation de MR. ED HABI HASSAN et MR INOUR SALAH en qualité de liquidateurs. De fixer le siège de liquidation au siège de la société. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 04/09/2020, sous le N° 19075, R.C N° : 138447 N° 8396/PA

المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية بوجدة
Ecole Nationale d'Architecture d'Oujda



إعلان

بناء على القرار رقم 4485 الصادر في 14 أكتوبر 2020 بتمديد أجل تسجيل المترشحين من أجل ملء المقاعد الشاغرة بالمدارس الوطنية للهندسة المعمارية، برسم السنة الجامعية 2021-2020 وذلك بعد استيفاء عمليات تسجيل المترشحين المقبولين باللائحة الرئيسية ولوائح الانتظار الخمس، وتطبيقا لمقتضيات المادة السادسة منه، تعلن المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية بوجدة عن فتح باب إيداع الرغبة في التسجيل حضوريا في لائحة انتظار إضافية لملء المقاعد الشاغرة بها حسب الاستحقاق برسم السنة الجامعية 2021-2020، و ذلك يوم الثلاثاء 20 أكتوبر 2020، ابتداء من الساعة الثامنة والنصف صباحا إلى غاية الساعة السادسة والنصف مساء، في وجه المترشحين المرتبين بعد آخر مترشح مقبول باللائحة الانتظار الخامسة والتي تم تحديدها من طرف اللجنة الوطنية للمباراة يوم 11 غشت 2020، على أساس النقط المحصل عليها في البكالوريا. تتولى لجنة الانتقاء برئاسة مدير المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية بوجدة الإشراف على عمليات تلقي طلبات إيداع الرغبة في التسجيل وانتقاء المترشحين المقبولين وذلك على أساس نفس المعايير المحددة في المادة الخامسة من القرار رقم 2816 الصادر في 26 يونيو 2020، الخاص بتنظيم المباراة المشتركة لولوج المدارس الوطنية للهندسة المعمارية بالرباط وفاس ومراكش وتطوان وأكادير ووجدة برسم السنة الجامعية 2021-2020. وعليه، سيتم استدعاء المترشحين المقبولين بصفة نهائية قصد التسجيل، وذلك في حدود عدد المقاعد الشاغرة مع إيداع شهادة البكالوريا الأصلية الخاصة به داخل الأجل المحددة من طرف لجنة الانتقاء.



ROYAUME DU MAROC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET L'EAU POTABLE
BRANCHE EAU
Direction Régionale des Provinces Sahariennes

REPORT N° 1

La Direction régionale des provinces sahariennes de l'ONEE-Branche Eau, sise à la ville de Laâyoune informe que pour les appels d'offres ci-après :

N° 26DR8/AM/1/2020	Travaux d'entretien et de gestion des onze (11) stations de pompages d'assainissement liquide et de la station d'épuration (Boues Activée) au centre de DAKHLA
--------------------	--

L'ouverture publique des plis aura lieu le 12/11/2020 à partir de 10 h, (au lieu de 21/10/2020) à la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE- Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune. avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale des Provinces Sahariennes de l'ONEE-Branche Eau Quartier Administratif, BP N° 22, Avenue de la Mecque – Laâyoune avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

N° 8387/PC

N° 137/PC

En Côte d'Ivoire, ouverture de la campagne électorale dans un contexte tendu

La campagne électorale pour la présidentielle du 31 octobre en Côte d'Ivoire s'est ouverte jeudi, le président Alassane Ouattara briguant un troisième mandat controversé face à une opposition qui a appelé à la "désobéissance civile" et laisse planer le doute sur un boycott du scrutin dans un contexte tendu, émaillé de violences.

De nombreux observateurs redoutent une crise pré-électorale ou post-électorale, dix ans après celle de 2010-2011 qui avait fait 3.000 morts et plongé le pays dans le chaos. "On ne change pas une équipe qui gagne."

Tous pour le Un-coup KO (victoire au 1er tour) pour ADO* (Alassane Dramane Ouattara), émit-il inscrit sur une banderole lors de l'investiture du président par son parti en août. "Toute l'opposition ivoirienne dit NON, NON, NON!" au troisième mandat, pouvait-on lire d'un autre côté sur le podium du stade Houphouët Boigny d'Abidjan pour le premier grand meeting commun de l'opposition qui a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes samedi.

Quatre candidats seulement sont en lice. Alassane Ouattara, 78 ans, l'ancien président Henri Konan Bédié, 86 ans, ainsi que deux outsiders, Pascal Affi N'Guessoan (ancien Premier ministre de Laurent Gbagbo) et l'ancien député Kouadio Konan Bertin.

Le Conseil constitutionnel ivoirien a en effet rejeté 40 des 44 candidatures, dont celles de deux figures de la politique ivoirienne, l'ancien président Laurent Gbagbo, en liberté conditionnelle en Belgique après son acquittement en première instance par la Cour pénale internationale, et Guillaume Soro, ancien chef de la rébellion des années 2000 et ex-Premier ministre, qui vit en France pour échapper aux poursuites judiciaires lancées contre lui en Côte d'Ivoire.

L'opposition crie à la "forfeiture" contre la candidature de M. Ouattara. Élu en 2010, réélu en 2015, il avait annoncé en mars qu'il renoncera à briguer un troisième mandat, avant de changer d'avis en août, après le décès de son dauphin désigné, le Premier ministre



Amadou Gon Coulibaly.

La loi ivoirienne prévoit un maximum de deux mandats, mais le Conseil constitutionnel a estimé qu'avec la nouvelle Constitution de 2016, le compteur des mandats de M. Ouattara a été remis à zéro, ce que conteste farouchement l'opposition.

Une quinzaine de personnes sont mortes en août dans des violences survenues dans le sillage de l'annonce de sa candidature et des échauffourées ont eu lieu dans plusieurs localités après l'annonce du Conseil constitutionnel de la liste des candidats retenus pour le scrutin.

Lors de la campagne, le président Ouattara s'appuiera sur son bilan qu'il dit "excellent", avec de bons indicateurs macroéconomiques et un rôle de locomotive régionale retrouvée. Le président a déjà commencé sa campagne il y a plusieurs semaines avec des "visites d'État, à caractère hautement

républicain" dans le pays où il est allé d'inauguration en inauguration.

Il promet une meilleure répartition de la croissance pour les plus pauvres et dans les régions les plus reculées. L'opposition, qui accuse de partialité la Commission électorale indépendante (CEI) et le Conseil constitutionnel, laisse planer le doute sur un boycott depuis des semaines. L'ancien président Bédié a lancé un appel à la "désobéissance civile" alors que les autres représentants de l'opposition se sont tenus de la CEI. "On s'en va à une élection de dupes", estime Assou Adou, le secrétaire général du Front populaire ivoirien tendance GOR (Gbagbo ou rien). "Cette élection ne sera pas crédible", estime quant à lui l'ancien ministre des Affaires étrangères Marcel Amon Tanoh, ancien fidèle de M. Ouattara. La participation des quelque 7,5 millions d'électeurs de ce pays de 25 millions d'habitants, premier pro-

ducteur mondial de cacao, sera une des clés de l'élection. De nombreux observateurs craignent une forte abstention dans un pays où l'âge médian est de 18,7 ans alors que les deux principaux candidats dominent la scène politique depuis 30 ans. Signe de l'inquiétude générale, la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), l'Union africaine (UA) et l'ONU ont dépêché sur place une mission qui a exprimé sa "vive préoccupation", soulignant que "les discours de haine aux relents communitaristes se sont malheureusement invités dans le champ de la compétition politique".

L'organisation de prévention des conflits International Crisis Group (ICG) préconise elle "un court report de l'élection" qui "offrirait une chance (...) d'apaiser le contentieux qui rend improbable l'organisation d'une élection apaisée et transparente le 31 octobre".

HRW appelle à sanctionner les attaques contre les civils à Idleb



Les attaques menées contre des civils lors d'une offensive syro-russe dans la région syrienne d'Idleb peuvent constituer des crimes contre l'humanité, a affirmé jeudi Human Rights Watch, appelant à des sanctions internationales contre les hauts commandants des

opérations militaires.

Dans un rapport de 167 pages intitulé "Cibler la vie à Idleb", l'ONG a documenté 46 attaques aériennes et terrestres contre des infrastructures civiles dans cette région du nord-ouest de la Syrie qui échappe encore à Darnus. Ces attaques "s'ap-

parent à des crimes de guerre et peuvent constituer des crimes contre l'humanité", souligne HRW.

Elles ont été menées par l'armée syrienne et son allié russe entre avril 2019 et mars 2020, tuant au moins 224 civils, ajoute l'ONG basée à New York, précisant qu'elles ne représentent qu'une fraction de l'ensemble des attaques menées contre la population civile pendant cette période.

"Les frappes de l'alliance syro-russe contre les hôpitaux, les écoles et les marchés d'Idleb témoignent d'un mépris impitoyable pour la vie civile", a déclaré Kenneth Roth, directeur de HRW.

"Les attaques illégales récurrentes semblent faire partie d'une stratégie militaire délibérée visant à détruire les infrastructures civiles et à chasser la population, pour permettre au gouvernement syrien de reprendre le contrôle plus facilement", a-t-il ajouté.

L'opération militaire contre Idleb, dernier bastion hostile au régime de Bachar al-Assad qui abrite trois millions d'habitants, a contraint environ un million de personnes à fuir la région. Une trêve ciblée début mars a permis, dans une large

mesure, de mettre fin aux hostilités.

HRW s'est basée dans son rapport sur des entretiens avec plus de 100 victimes et témoins, ainsi que sur l'analyse d'images satellitaires et de centaines de photographies et vidéos prises sur les sites des attaques.

L'organisation de défense des droits humains a appelé à une résolution des Nations unies, exhortant les États membres à imposer des sanctions ciblées contre les responsables de ces attaques meurtrières contre la population civile. L'ONG a nommé dix responsables civils et militaires syriens et russes au sommet de la chaîne de commandement, comme responsables des attaques contre les hôpitaux, les écoles et autres infrastructures civiles.

"Des efforts internationaux concertés sont nécessaires pour démontrer qu'il y a des conséquences aux attaques illégales, pour dissuader contre d'autres atrocités à l'avenir et pour montrer que personne ne peut échapper, quel que soit son rang ou sa position, à l'obligation de rendre des comptes pour des crimes graves", a conclu M. Roth.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

ENDOSSENT	MINE D'OR	ÉLANCÉ	SANS MÉLANGE PRONOM	ARTICLE LETTRES DE NIB	GIFLE	BAUDET	ÉMINENT	PARTIE DU MONDE
						NAVIRE À VOILES		
PLEIN COMME UN ŒUF			ÉCHELLE					
		COMPOSITEUR ALLEMAND	MOT COMPOSÉ	LETTRES DE NADOR		OS DU PIED	ROULÉ	
GRISBI SOMMAIRE								
			HYMNES				FORMÉ D'AVOIR	RECTO
CONTRE DÉMONSTRATIF			PARTIE DE PLAISIR	POSSESSIF	TRIPOTE			
		BÊTE À PART GRECQUE			DES CLOUS			
SYMBOLE DU NÉON	TONNELLE BUTER						CRACK	ABÎMAÏ
COUP DE FELL APERÇU			EST À LONDRES		BŒUF SALVAGE PART			
		DRAME NIPPON	QUARTIER DE PARME	LETTRES DE COPPOLA	CORDE À NOEUD COULANT			
À L'ENVERS-MOROSE BLOUSE					EN SOLO		FORME D'AVOIR	
					RÈGLE PLATE		EN KIT	

Solution mots flechés d'hier

CANIN- CANA	C	AMBULA- NT	LIE	COUVERT DE PLUMES	O	MÉTAL	EMPEREUR DE RUSSIE	S	EXTRA- RADIMUM	DÉBITRI- CES
BELLES LETTRES	L	I	T	T	E	R	A	T	U	R
SUCRE	O	T	E	FESTIN	R	DÉDUCTI- ON	COURRIER NON SOLICITÉ	S	P	A
GRECQUE	P	I	AG	A	VOCALLES ARRÊTÉ	A	E	ÉPATE	P	
E	I	N	E	G	BLOQUER EN DIRECT	B	A	R	R	E
ESPRIT INVERSÉ NÉON	N	E	A	D	A	M	EN CATIMINI	S	E	C
CRACQUE- MENT	C	R	E	P	I	T	A	T	I	O
P	L	A	T	E	SÉLECTI- ONNIER PASCINE	T	R	I	E	N
TERNE AUTEUR INCONNU	O	N	G	R	E	F	F	E	R	G
O	P	T	E	DÉSAGRÉ- ABLE EN PRIX	A	M	E	R	R	O
CHOÏSIT	A	N	A	G	E	EN PATOIS	A	T	P	R
CITOYEN NETÉ	N	A	T	I	O	N	A	L	I	T
ZIGOUÏ- LLE	T	U	E	T	T	ÂGES	E	R	E	S

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2							■			
3			■					■		
4						■				
5					■					
6		■						■		■
7				■				■		
8										
9							■			
10						■				

HORIZONTALEMENT

- 1- Précédente
- 2- Décéder - Sous le soc
- 3- Deux fois savant - Elliptique - Règle
- 4- Sec - Etat d'Europe
- 5- Vigneur - Installé
- 6- Vrai - Eau russe
- 7- Salut romain - Pas lereh - L'Union
- 8- Loges
- 9- Embourbé - Précis
- 10- Royaume d'Asie - Pari

VERTICALEMENT

- 1- Corps représentatifs
- 2- Sombre - Arrivé
- 3- Caché - Elbricé
- 4- Usée - Héros de Corneille (Le ...)
- 5- Berge - Lu lettre à lettre
- 6- Courroux - Poinçon de cordonnier
- 7- Possessif - Du, dans un sens
- 8- Coutumes - Egalité - Plat
- 9- Rémunérées
- 10- Lames - Intente

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	V	O	L	U	M	I	N	E	U	X
2	U	S	E	R	■	C	O	P	T	E
3	L	I	E	G	E	■	T	U	E	R
4	N	E	■	E	V	I	E	R	■	X
5	E	R	I	N	E	S	■	E	R	E
6	R	■	O	T	I	E	Z	■	E	S
7	A	R	S	■	L	■	E	M	U	■
8	I	E	■	E	L	U	R	E	N	T
9	R	E	M	U	E	■	O	U	I	E
10	E	L	I	T	E	S	■	T	S	E

Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
4		6						2		9			8		3	6	
5	8	7			2	6	3		6			7	9			2	
						3	7		5		3		4				
					9	2		8	1			8	4			6	
		9	3			8	4		2							4	
8	2		4	1						4				7	9		
9		3	7										1			7	
		2	5	8			1	3	6		5		8	6		3	
6							9		4	1	6	2				4	
Difficile									Expert								
		2					5		2	5					6	4	
8			1	9				3		1				2			
4	1		2					8				5	2	9			
	4			5	3							6				8	
				8							1				4		
			7	2			4			7			9				
	6				9		3	2			7	3	1				
2				7	6			8			6					9	
		1					6		8	4						7	6

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
3	2	9	8	1	7	4	5	6	3	7	5	8	4	9	1	2	6
7	5	6	4	9	2	1	3	8	8	6	4	7	2	1	5	9	3
1	8	4	5	6	3	2	9	7	9	1	2	5	3	6	4	8	7
4	3	8	1	7	5	6	2	9	6	8	1	4	5	2	3	7	9
9	7	5	6	2	8	3	4	1	5	2	3	9	1	7	6	4	8
6	1	2	9	3	4	7	8	5	4	9	7	6	8	3	2	1	5
5	4	1	2	8	6	9	7	3	1	4	8	3	7	5	9	6	2
8	6	7	3	4	9	5	1	2	2	5	6	1	9	8	7	3	4
2	9	3	7	5	1	8	6	4	7	3	9	2	6	4	8	5	1
Difficile									Expert								
6	4	3	7	9	2	8	1	5	5	3	2	1	9	4	6	7	8
9	2	1	5	8	4	6	3	7	7	4	9	2	8	6	3	5	1
7	8	5	6	1	3	9	4	2	1	6	8	7	5	3	9	2	4
8	3	7	1	5	9	2	6	4	4	5	7	6	2	9	8	1	3
1	5	4	3	2	6	7	8	9	6	8	3	5	4	1	7	9	2
2	9	6	4	7	8	3	5	1	2	9	1	8	3	7	5	4	6
4	7	2	8	6	5	1	9	3	8	2	4	9	6	5	1	3	7
3	1	8	9	4	7	5	2	6	9	7	6	3	1	2	4	8	5
5	6	9	2	3	1	4	7	8	3	1	5	4	7	8	2	6	9

Economie

Alstom ouvre son nouveau site à Fès

À l'occasion de l'ouverture de son nouveau site à Fès, Alstom a accueilli, le mercredi 14 octobre 2020, le ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy, lors d'une visite de soutien à cette nouvelle démarche industrielle qui permet à la ville de renouer avec son passé industriel glorieux.

Les 400 employés ont quitté les anciens locaux pour emménager sur ce nouveau site désormais opérationnel et situé lui aussi à Fès, au Maroc. Malgré la pandémie de Covid, le site a été livré dans les délais, comme l'avait annoncé Alstom Maroc l'an dernier lors d'une conférence de presse. La nouvelle usine est désormais prête à répondre aux besoins croissants des clients. La construction de ce nouveau site industriel est une réussite remarquable grâce à l'engagement de l'équipe, et il a fallu moins d'un an pour l'équiper intégralement.

«Cet investissement contribue à apporter un nouveau souffle à la zone industrielle ex-COTEF qui constituera un catalyseur de la relance de l'activité économique régionale. Grâce à l'augmentation de la capacité de production d'Alstom, de nouveaux emplois seront créés offrant ainsi aux compétences locales l'opportunité de s'affirmer et de contribuer au développement de la région. Ce nouvel investissement augure de belles perspectives pour le groupe Alstom au Maroc», a estimé M. Elalamy, à l'occasion.

A ce jour, le site Alstom de Fès a contribué à plus de 20 projets ferroviaires dans le monde et il augmentera la capacité de production d'armoires électriques et de faisceaux pour les applications ferroviaires et les câblages électriques qui sont installés sur le matériel roulant d'Alstom.

«Le nouveau site de Fès est une preuve de l'expansion industrielle d'Alstom au Maroc. Son design contemporain, projeté vers le futur, permettra d'inscrire la ville dans une nouvelle mémoire positive, pour un avenir que l'on sait déjà prometteur. Il illustre parfaitement notre stratégie qui consiste à concevoir et à développer un écosystème localisé tout en ayant une action hautement bénéfique pour l'industrie comme pour la communauté. Nous continuerons à développer un solide réseau de fournisseurs locaux, et à améliorer la connaissance des sous-systèmes clés tout en aidant nos talents locaux à aiguiser leurs compétences», a déclaré Noureddine Rhalmi, président d'Alstom Transport Maroc.

À l'avenir, Alstom Fès s'engage également à accroître le vivier de talents locaux et à engager davantage ainsi qu'à soutenir le développement socio-économique de la région. De plus, le nouveau site de 34.200 mètres carrés offrira à ses employés un cadre de travail à la fois confortable et plus sûr tout en ayant un impact positif.

Alstom est présent au Maroc depuis un siècle. Avec plus de 500 employés, Alstom a réalisé de nombreux projets clés, parmi lesquels la livraison de tramways Citadis aux villes de Rabat et de Casablanca, 12 trains Avelia Euroduplex pour la ligne à grande vitesse reliant Tanger à Casablanca et 50 locomotives Prima apportant les solutions les plus appropriées pour les services de transport de fret, de passagers et mixtes.

Le chômage devrait nettement augmenter cette année au Maroc



La situation de l'emploi devrait sérieusement se dégrader dans les pays émergents et le taux de chômage devrait nettement grimper. C'est ce qu'a révélé le Fonds monétaire international (FMI) dans son rapport semestriel sur les perspectives de l'économie mondiale.

«Les projections de croissance laissent supposer des écarts de production négatifs de grande ampleur et des taux de chômage élevés cette année et en 2021, dans les pays avancés comme dans les pays émergents», a constaté l'institution internationale.

Quand bien même les chiffres du marché du travail sont moins complets pour les pays émergents, les résultats d'enquêtes et les estimations officielles disponibles montrent que «les taux de chômage devraient nettement augmenter cette année dans plusieurs pays émergents», a prévenu le FMI.

S'agissant du Maroc, les économistes de l'organisation basée à Washington tablent sur un taux de chômage de l'ordre de 12,5% contre 9,2% l'année dernière. Si l'on en croit le document rendu public mardi 13 octobre courant, il devrait baisser l'année prochaine à 10,5%.

Selon les anticipations du ministre de l'Économie, des Finances

et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâbou, le chômage franchirait les 13% au terme de cette année contre 12,3% actuellement tandis que l'inflation devrait pour sa part, atteindre 0,6% à fin décembre.

Lors de son intervention, lundi 28 septembre dernier à Rabat, devant la Commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants, l'argentier du Royaume avait déclaré que la situation devrait s'aggraver du fait de la pandémie qui ferait perdre 10.000 emplois par jour.



Le FMI table sur une évolution à 12,5% en 2020

Dans sa dernière revue mensuelle de la conjoncture économique, monétaire et financière, Bank Al-Maghrib indique que les données relatives au marché du travail au titre du deuxième trimestre 2020 indiquent que l'économie nationale a accusé une perte de 589 mille emplois nets depuis le même trimestre de 2019, dont les quatre cinquièmes au niveau de l'agriculture.

Selon la revue parue au mois d'août dernier, «près des deux tiers des personnes en emploi ont travaillé moins que d'habitude et le nombre moyen d'heures travaillées par semaine et par personne a reculé de 45 à 22 heures, une baisse qui a concerné essentiellement les secteurs non agricoles».

Pour la Banque centrale, qui tient compte d'un retrait net de 93 mille demandeurs d'emplois, «le taux de chômage s'est aggravé de 8,1% à 12,3% globalement, de 11,7% à 15,6% dans les villes et de 3% à 7,2% dans les campagnes».

Commentant l'évolution de la situation de l'emploi et du chômage durant cette période marquée par la propagation de la pandémie de la Covid-19, l'état d'urgence et le plein confinement, le Haut-commissariat au plan (HCP) précise que le taux de chômage est plus élevé parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans (33,4%),

les diplômés (18,2%) et les femmes (15,6%).

Dans sa note d'information relative à la situation du marché du travail au deuxième trimestre, l'institution note que «la population active occupée en situation de sous-emploi lié au nombre d'heures travaillées a atteint 957.000 personnes, avec un taux de 9,1%. Celle en situation de sous-emploi lié à l'insuffisance du revenu ou à l'inadéquation entre la formation et l'emploi exercé est de 402.000 personnes (3,8%)».

Au final, le Haut-commissariat relève que le volume du sous-emploi, dans ses deux composantes, a atteint 1.359.000 personnes et que le taux global de sous-emploi est passé de 9% à 13% au niveau national, de 7,8% à 12,2% en milieu urbain et de 10,6% à 14,1% en milieu rural.

Revenons à l'échelle mondiale pour ajouter que la réduction du nombre d'heures de travail au deuxième trimestre 2020 par rapport au quatrième trimestre 2019 équivaut à la perte de 400 millions d'équivalents temps plein, selon l'Organisation internationale du travail (OIT) citée par le FMI. Ce qui traduit une aggravation par rapport aux 155 millions d'équivalents temps plein perdus au premier trimestre.

Alain Bouithy

Le chiffre d'affaires des 40 entreprises cotées devrait baisser de 3,7% en 2021

Le chiffre d'affaires des 40 principales entreprises cotées à la Bourse de Casablanca devrait reculer de 3,7% à 208,4 milliards de dirhams (MMDH) en 2021, selon BMCE Capital Research.

Ce recul est enregistré suite au mauvais comportement de la cote industrielle, partiellement compensé par l'amélioration du PNB des Banques alors qu'il devrait se redresser de 6,4% à 221,6 millions de dirhams (MDH) en 2021, a précisé, mardi, BMCE Capital Research dans son document biennuel "Forecast 2020-2021". Au regard des réalisations semestrielles impactées par la crise sanitaire, les analystes de BMCE Capital Research ont procédé au réajustement de leurs prévisions faisant également

ressortir que le résultat net, hors contributions au fonds Covid-19, devrait ressortir en baisse limitée de 3,7% à 23,3 MMDH.

"Une capacité bénéficiaire de l'univers de couverture de BMCE Capital Research devrait se dégrader de 18,7% à 19,7 MMDH entre 2019 et 2020", a révélé le document, notant qu'en 2021, la capacité bénéficiaire devrait se redresser de 34,4% pour se fixer à 26,4 MMDH.

Publié mardi, le document biennuel "Forecast 2020-2021" porte sur ses projections de réalisations sur 2020 et 2021 des 40 principales entreprises cotées à la Bourse de Casablanca (représentant plus de 90% de la capitalisation boursière).

Création d'une association du développement du tourisme à Agadir

Le tissu associatif a été renforcé par la création de "l'association du développement du tourisme à Agadir" qui vise à promouvoir et valoriser l'activité touristique dans la ville en particulier et la région Souss-Massa en général. Présidé par le promoteur touristique, Abdelhadi Alami, le bureau de cette instance professionnelle comprend Sajida Lahrech en tant que vice-présidente, Ahmed Chami (secrétaire général), Mustapha Ait El Cadi (secrétaire adjoint), Amine Lahrech (trésorier) et Amina Jadoui (trésorier-adjoint).

"Cette association comprend une cellule de journalistes et caméramans qui produisent des contenus numériques ayant pour objectif d'accompagner les efforts visant à

valoriser Agadir en tant que destination touristique de choix", a indiqué M. Alami lors d'une conférence de presse tenue récemment, précisant dans ce cadre que la section de Casablanca de cette instance est déjà opérationnelle dans l'attente de lancer d'autres dans les différentes régions du Royaume.

"La relance du secteur touristique est la priorité pour Agadir et de la région Souss-Massa en général, a-t-il souligné, tout en appelant à la nécessité de fédérer les efforts et coordonner les actions pour trouver des solutions urgentes à cette situation délicate liée à la crise que connaît le secteur suite notamment à la propagation de la pandémie du coronavirus.

L'agriculture, pièce-maîtresse de la relance économique

Le secteur agricole, qui constitue aujourd'hui une pièce-maîtresse de la relance économique, a démontré sa résilience durant cette double crise, liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) ainsi qu'au déficit pluviométrique.

Placée au cœur du plan de relance annoncé par SM le Roi Mohammed VI vendredi en ouverture de la session parlementaire, l'agriculture a toujours été la priorité des priorités pour le Maroc au regard de sa contribution considérable au produit intérieur brut (PIB).

Et cette crise sanitaire a mis en exergue le choix judicieux du Royaume d'accorder cette importance à ce secteur vital pour l'économie nationale, en termes de création de richesses et d'emplois, de diversification des exportations et de réduction de la pauvreté, rapporte la MAP.

Dans ce sillage, S.M le Roi a relevé l'importance qui doit être accordée à l'agriculture et au développement rural dans la dynamique de relance économique, appelant à soutenir la résilience de ce secteur clé et à accélérer la mise en œuvre de tous les projets agricoles.

Outre la promotion de l'investissement et de l'emploi, ce dispositif, adossé à la nouvelle stratégie agricole "Génération Green 2020-2030", contribuera à la valorisation de la production agricole nationale et facilitera le processus d'insertion professionnelle en milieu rural, a affirmé le Souverain.

S.M le Roi évoque, à cet égard, la vaste opération de mobilisation d'un million d'hectares des terres agricoles collectives, au profit des investisseurs et ayants droit pour près de 38 milliards de dirhams (MMDH) sur le moyen terme.

Cet effort d'investissement permettra de générer une valeur ajoutée représentant annuellement l'équivalent de deux points supplémentaires de PIB environ et favorisera également d'importantes créations d'emplois au cours des prochaines années, a dit le Souverain.

Pour cela, il convient de renforcer la coordination et la collaboration entre les secteurs concernés et de mettre en place un environnement incitatif au profit des jeunes du monde rural, par la création d'entreprises et l'appui à la formation,

notamment dans les métiers et les services liés à l'agriculture.

Interrogé par la MAP, le vice-doyen chargé de la recherche & coopération à l'Université Hassan II de Casablanca, Salah Koubaa, a relevé que l'agriculture constitue la priorité des priorités et un pilier important de l'économie nationale, avec 20% du PIB et plus de 250.000 emplois créés entre 2008 et 2018.

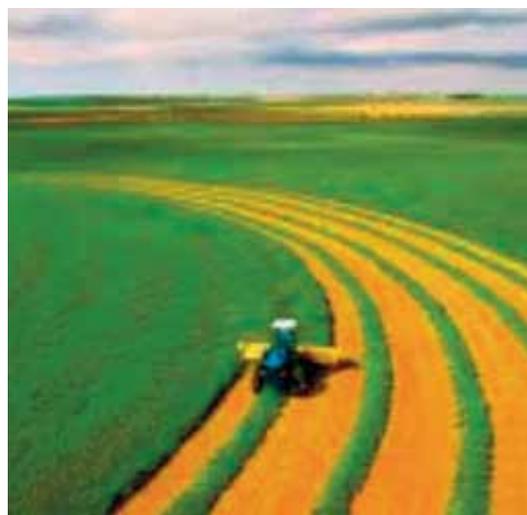
"Le secteur agricole se présente comme amortisseur des chocs en temps de crise", a-t-il noté, mettant l'accent sur le rôle des opérateurs du secteur pour sécuriser l'approvisionnement des marchés sans aucune interruption, même au plus haut de la vague des achats de panique.

Et de poursuivre que cette résilience s'explique par la vision Royale qui a placé l'agriculture au centre des priorités indépendamment de cette situation de crise, avec le lancement du Plan Maroc Vert (PMV) en 2008 et la stratégie "Génération Green" en 2020 qui donnera la priorité à l'élément humain et au système de protection sociale dans les campagnes.

"La mobilisation de 38 MMDH est une autre preuve que le secteur agricole constitue un levier primordial pour la relance économique", a souligné M. Koubaa.

Au niveau macro-économique, le PMV a permis la multiplication du PIB agricole et des exportations agricoles, ainsi que l'augmentation du volume des investissements.

Ce plan ambitieux a aussi permis, au niveau social, la création de



postes d'emploi et l'augmentation des taux de couverture des besoins alimentaires.

Pour ce qui est de la durabilité, le PMV a favorisé l'économie des eaux d'irrigation, la consolidation de la résilience de l'agriculture et la baisse de l'agriculture pluviale, outre l'impulsion d'une dynamique d'intégration de la petite et moyenne agriculture, en bénéficiant à 2,7 millions d'agriculteurs.

Et pour permettre au secteur de franchir un nouveau palier dans son développement, la nouvelle stratégie agricole "Génération Green" se base sur deux principaux piliers, à sa-

voir la valorisation de l'élément humain, conformément aux Hautes Orientations Royales, et cela à travers l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole (350.000 à 400.000 ménages), et la naissance d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs, via la mobilisation et la valorisation d'un million d'hectares de terres collectives et la création de 350.000 postes d'emploi au profit des jeunes.

Le second pilier de cette nouvelle stratégie a trait à la poursuite de la dynamique de développement du secteur, en favorisant le développement humain et social.



Un pilier important de l'économie nationale avec 20% du PIB

L'ONMT présente à Londres sa feuille de route pour la reprise du secteur du tourisme

L'Office national marocain du tourisme (ONMT) a organisé, mardi, à Londres un webinaire dédié à la présentation de sa feuille de route pour la reprise du tourisme au Maroc, après le confinement imposé par la pandémie de coronavirus.

Initié par la délégation de l'ONMT à Londres, sous le thème : "Morocco's roadmap to recovery", ce webinaire a été l'occasion d'échanger avec des voyageurs et des compagnies aériennes britanniques et internationales autour des différentes mesures sanitaires entreprises au Maroc pour promouvoir le secteur du tourisme, mais aussi autour des différentes opportunités de partenariat pour la réouverture de la destination Maroc.

Intervenant à l'ouverture de cette rencontre, le directeur général de l'ONMT, Adil El Fakir a assuré que le Maroc a mis en place "des

protocoles sanitaires robustes", que ce soit dans les aéroports, les hôtels, les restaurants ou les lieux publics pour assurer la sécurité des touristes. D'ailleurs, rappelle M. El Fakir, "la réactivité et la détermination du Maroc face à cette pandémie dès le premier jour ont été relayées dans les médias du monde entier", mettant en avant la stratégie nationale menée sous la conduite de S.M le Roi Mohammed VI pour lutter contre la crise sanitaire.

Il a également noté que le Maroc "a confirmé sa position de destination mature et bien implantée sur le marché britannique: avec plus d'un demi-million d'arrivées du Royaume-Uni en 2019, soit une augmentation de + 8%", notant que le Royaume est aujourd'hui "plus que jamais déterminé à maintenir cette position et à atteindre l'objectif fixé avant la pandémie de Covid-19: visant à po-

sitionner le Maroc parmi les destinations préférées des Britanniques".

En effet, poursuit M. El Fakir, c'est déjà un soulagement que le Maroc, depuis septembre, ait rejoint la liste des destinations qui ont ouvert leurs frontières au tourisme international, sous certaines conditions, notant que le Royaume continuera à donner la priorité au marché britannique et à assoier son image en tant que destination touristique populaire à croissance rapide via une nouvelle approche de communication innovante qui sera annoncée très prochainement.

De son côté, le délégué de l'Office national marocain de tourisme (ONMT) pour le Royaume-Uni et l'Irlande, Jamal Kilito a mis en avant le rôle de l'ONMT dans le soutien financier et logistique des tours opérateurs dans les opérations de rapatriement ainsi que dans

la promotion du tourisme interne durant la période de confinement au Maroc, notant que la reprise du secteur touristique pour le marché britannique a été répartie en deux étapes, celle de l'après-confinement et celle post-Covid-19.

M. Kilito a, par ailleurs, noté que le premier plan de reprise se focalise sur "des catégories ciblées" de voyageurs, sur l'offre et le marketing, en plus du soutien spécial pour les tours opérateurs, aux sites de voyage (OTAs) et aux compagnies aériennes.

Une cinquantaine de participants représentant des tours opérateurs britanniques et internationaux ainsi que des compagnies aériennes ont pris part à cette rencontre virtuelle, en plus de représentants du ministère du Tourisme et du Transport aérien, de l'Office national des aéroports (ONDA) et de la Confédération nationale du tourisme.

La culture à l'épreuve de la pandémie



La pandémie de Covid-19 a mis en exergue l'importance de la culture en tant que mode sublime d'expression de l'humanité, mais aussi comme vecteur incontournable du développement économique et social. Le secteur culturel et créatif se doit encore de faire montre de résilience, en donnant de nouvelles dimensions à la façon d'investir et de créer la valeur.

Dans une interview à la MAP, Brahim El Mazned, membre de la Banque d'expertise UE/UNESCO, entrepreneur culturel aux multiples casquettes et fondateur de l'agence culturelle Anya, fait une description du paysage culturel et artistique au temps de la pandémie et propose des pistes à même d'aider le secteur à surmonter cette crise sans égal.

Pour M. El Mazned, également directeur fondateur de Visa For Music et directeur artistique du Festival Timitar des Musiques du Monde, le secteur culturel doit être mis en valeur. Il constitue, selon lui, un levier fondamental pour la promotion d'une économie soutenue et durable dans une dynamique constructive.

Questionné sur ses propositions pour aider le secteur à s'adapter à cette nouvelle situation, El Mazned explique que «la culture joue un rôle essentiel dans le développement humain et constitue un levier d'intégration sociale. En ces temps de crise, la culture ne doit pas passer à la trappe mais doit être une composante essentielle du développement économique et social

dans notre pays». «Certes, dit-il, les acteurs culturels et les artistes devront s'adapter aux nouvelles réalités et accepter de se produire différemment, dans d'autres lieux adaptés et devant un public limité. Les artistes ont toute la capacité pour s'adapter à ces nouvelles réalités, quelle que soit leur nature ou leur capacité (petites salles, cafés littéraires, écoles...), avec des formats plus adaptés». Et d'ajouter : «Nous souhaitons que les pouvoirs publics et les grandes entreprises, ayant des capacités financières, investissent dans ce secteur en accompagnant les entreprises culturelles et les artistes à travers des bourses de création ou des subventions. Cela permettrait l'organisation d'activités dans l'espace public avec l'invention de nouveaux lieux de spectacles comme les établissements scolaires, les jardins publics, les hôpitaux, ou encore les établissements pénitentiaires».

Concernant la manière de se réinventer face à cette crise qui persiste, le directeur fondateur de Visa For Music a souligné que «cette pandémie a mis à genoux beaucoup de secteurs, y compris celui de la culture. C'est une crise inédite qui a non seulement impacté notre région, mais le monde entier. Le dé-confinement se fait d'une manière progressive mais lente. Nous émergeons d'un long confinement avec peu d'opportunités pour les artistes et les acteurs culturels. Des secteurs, comme le tourisme et le transport, ont pu bénéficier d'appui et de programmes pour leur relance dans la

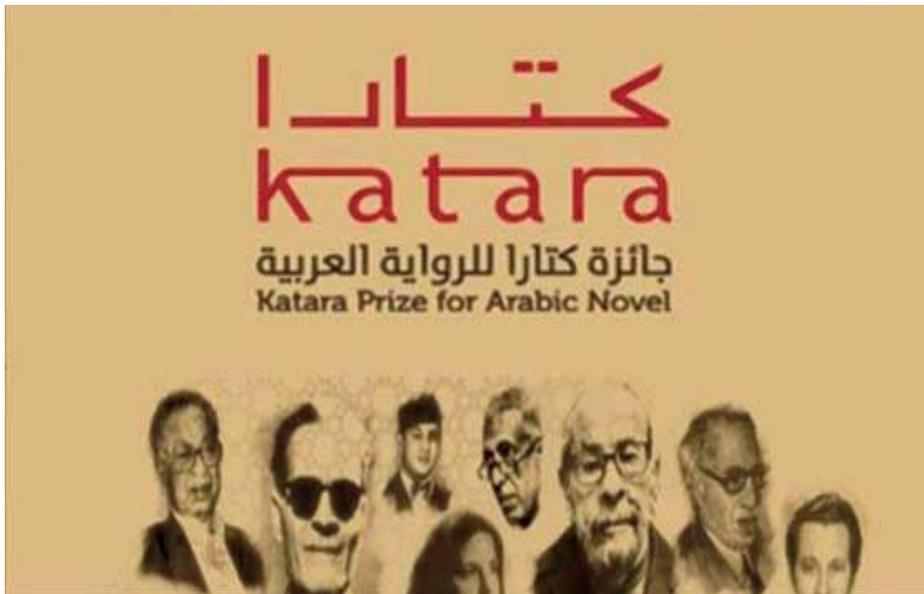
phase post Covid-19. Pour re-dynamiser et redonner une nouvelle image à l'espace collectif, il faut également donner à la culture des places autres que celle d'Internet et celui de l'univers digital. Cela permettrait le développement et la création de valeurs et richesses notamment pour les artistes et les créateurs, sans oublier les lieux et les espaces qui accueillent la production culturelle et artistique, tout en pensant à de nouvelles manières d'investir l'activité artistique et culturelle».

Ces derniers mois, nous assistons à de nouvelles tendances en matière d'organisation de festivals et rendez-vous culturels (cinéma plein air, festivals 100% en ligne,...). Le directeur artistique du Festival Timitar précise, dans ce sens, que les artistes et les professionnels du secteur culturel ont fait preuve de créativité et d'adaptation en créant des formats d'activités culturelles et artistiques qui maintiennent une dynamique créatrice d'une valeur, aussi minime qu'elle soit. «Malheureusement, le spectacle vivant souffre déjà de fragilité structurelle et on ne peut pas limiter son rôle dans ce changement vers le numérique», a-t-il indiqué, avant de préciser que «les artistes et les professionnels du spectacle vivant ont beaucoup investi pour construire une industrie créative, et il s'avère actuellement primordial d'alimenter la réflexion sur la meilleure façon de soutenir les artistes et les institutions culturelles. Le secteur culturel doit être mis en valeur, il constitue un levier fondamental pour la promotion d'une éco-

nomie soutenue et durable dans une dynamique constructive». «C'est vrai que le numérique a rendu le spectacle accessible pendant le confinement et a permis aux artistes de se réinventer. Mais malgré son aspect technologique, le digital change le processus de la création artistique de la production à la diffusion, en modifiant également le rapport de l'artiste avec son public. Cette crise nous confirme que le numérique ne pourra jamais remplacer l'émotion du live et la rencontre directe entre un artiste et ses spectateurs. C'est un outil à développer, à maîtriser et à intégrer dans les stratégies de communication, comme complément au spectacle vivant».

Pour ce qui est de la prochaine édition de Visa For Music, El Mazned a tenu à rappeler que cet événement est un rendez-vous très attendu, «nous y mettons toute notre énergie pour pouvoir maintenir notre engagement et organiser une édition dé-confinée du 18 au 21 novembre 2020, une édition symbolique pour tenter de panser cette crise et repenser ensemble l'avenir de notre secteur», a-t-il souligné. «Nous préparons également, la sortie imminente de l'Anthologie des Rrways, un projet qui a réuni une centaine d'artistes de cette belle expression musicale amazighe. Nous attendons avec impatience la fin de cette crise pour retrouver nos espaces culturels habituels, ainsi que nos festivals, et notamment le festival Timitar prévu chaque année la première semaine de juillet», a-t-il conclu.

Trois oeuvres littéraires marocaines primées à Doha



Le village culturel de la Fondation «Katara» a révélé, mardi à Doha, les noms des oeuvres littéraires primées lors de la 6ème édition du prix «Katara» du roman. Sur la liste des primés figurent trois oeuvres littéraires marocaines. Le romancier Said Al Alam a été primé, dans la catégorie du roman non publié, pour son roman «la vierge de Grenade : amour entre deux villes» (Adraa Gharnata : Hob bayna madinatayne), et les critiques Abdelmalek Chahboune et de Mustapha AL Nahal ont été primés, dans la catégorie études et critiques, pour leurs oeuvres consacrées respectivement à la migration

et au reflet de la réalité dans les romans à travers la narration.

L'annonce des lauréats de cette édition a été faite lors d'une cérémonie virtuelle, organisée sous l'égide de l'Organisation Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO). A cette occasion, le romancier marocain Said Al Alam a fait part, dans des déclarations à la presse, de sa joie pour cette distinction, notant que cette reconnaissance littéraire va lui permettre de renforcer davantage sa présence dans le monde du livre et de mieux exprimer ses idées.

Pour sa part, le critique marocain Mustapha Al Nahal s'est dit heureux de recevoir ce prix, relevant que le prix Katara figure désormais parmi les plus importantes distinctions littéraires dans le monde arabe.

De son côté, le critique littéraire Abdelmalek Chahboune a exprimé ses remerciements aux membres de jury pour le choix porté sur son étude d'autant que l'édition de cette année a connu une forte compétition entre les candidats. Quelque 2220 oeuvres littéraires étaient en lice dans les différentes catégories du prix Katara 2020.

Bouillon de culture

Fleetwood Mac



Un skate, du jus de canneberge et une bonne humeur communicative: la recette, imparable, a permis au groupe de rock britannique Fleetwood Mac de réintégrer le classement des singles les plus vendus du magazine Billboard avec son morceau «Dreams», à la faveur d'une vidéo devenue virale sur TikTok et sur les réseaux sociaux.

Tout a commencé fin septembre quand un utilisateur de TikTok connu sous le pseudonyme de doggface208 (Nathan Apodaca de son vrai nom) s'est filmé un matin sur son skateboard, en train de chanter en playback «Dreams», du célèbre groupe de rock des années 70, tout en buvant du jus de canneberge sur le bord d'une route. La vidéo a été «likée» plus de 8,6 millions de fois sur le réseau social et a fait de doggface208 une star d'internet, les gens ayant été touchés par son histoire: l'homme de 37 ans travaille dans un hangar de pommes de terre de l'Idaho (nord-ouest des États-Unis) est se rendait au travail en skate quand il s'est filmé car sa voiture ne marchait plus. Surtout, elle a permis à Fleetwood Mac de se faire connaître des plus jeunes et d'être ainsi écouté sur les plateformes de streaming - le cofondateur du groupe, Mick Fleetwood, s'est même inscrit sur TikTok pour rendre hommage à doggface208, en skate et jus de canneberge à la main. Résultat, «Dreams» a intégré la 21e place du Hot 100 de Billboard pour la semaine du 11 au 17 octobre, un classement dont il avait pris la première place en 1977.

Visa For Music maintient son édition 2020 du 18 au 21 novembre

Visa For Music a annoncé dans un communiqué mercredi le maintien de son édition 2020, relevant que l'événement se déroulera du 18 au 21 novembre prochain. Cette année, malgré la pandémie de la Covid-19, Visa for Music "maintient son engagement et revient le temps d'une édition «déconfinée+», indiquent les organisateurs.

L'organisation de l'événement sera adaptée au contexte actuel, avec diffusion digitale de concerts et un programme de conférences, de formations et d'ateliers dans le strict respect des mesures sanitaires, précise la même source, ajoutant que les circonstances ne permettront pas la tenue de concerts en live, mais le festival sera l'occasion d'enregistrer des capsules vidéo pour une vingtaine de groupes marocains et résidents au Maroc.

"La crise que le monde entier traverse aujourd'hui oblige les artistes et les acteurs de la culture, dont nous faisons partie, à se réinventer et à trouver des nouveaux modes de travail, des nouveaux moyens de subsistance et de nouvelles façons d'être en lien avec le public, constituant de véritables changements de paradigme", poursuit le communiqué, notant que Visa For Music souhaite continuer à participer à la structuration et la professionnalisation de la filière musicale, au développement des industries culturelles

et créatives et à la création de valeur pour les artistes. Il s'agit ainsi d'une édition adaptée au contexte actuel et maintenue dans la résilience, "l'édition déconfinée", dans le strict respect des mesures de prévention et qui sera dédiée principalement aux artistes et professionnels marocains ou résidents au Maroc, relève le communiqué.

Suite à l'appel à candidature lancé en février dernier, les artistes nationaux sélectionnés seront pris en charge à Rabat pour bénéficier d'un enregistrement de capsules vidéo réalisées par Visa For Music, toujours dans le souci de favoriser et promouvoir le rayonnement et le développement des artistes marocains, d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel difficile pour le secteur de l'industrie culturelle, fait-on savoir.

"Tout en maintenant sa vocation de premier marché professionnel et festival des musiques du Maroc, d'Afrique et du Moyen-Orient, Visa For Music proposera trois journées de conférences pour débattre du rôle et du poids économique et social des industries culturelles et créatives, en présentiel pour les intervenants nationaux et quelques internationaux, avec une transmission digitale afin de permettre aux intervenants internationaux de participer également", lit-on dans le document.



Réflexion autour

Horizons du projet personnel de l'élève

Récemment, les notes du ministère de l'Éducation nationale viennent de faire du projet personnel de l'élève, à l'instar de l'expérience française par la loi d'orientation de 1989, une exigence réglementaire. Le recours à l'individu apprenant en tant que responsable de son propre destin soulève des points de positionnement hétérogènes dont, entre autres, une explication contextuelle : l'impuissance des structures sociales (l'école en est une) à impacter le présent et le devenir de l'individu. Autrement, il est question de l'aveu d'un échec de l'intervention sociale qui voulait que la responsabilité individuelle lui supplée. L'institution ne supporte-t-elle plus de vivre ses clivages et ses émiettements disciplinaires ? Se demande-t-on. Sa vocation du service diversifié la rend-elle impuissante à unifier son acte pour ne trouver que dans le projet le canal de convergence et de l'excitation du sens scolaire dans l'univers psychocognitif de l'apprenant ? En tout cas de figure, le projet personnel demeure à notre sens, en dépit de ce qui précède, une adresse idoine et un bon angle d'attaque à répliques fructueuses.

Miser sur le projet de l'élève, c'est rattacher relativement la réussite scolaire à sa dimension motivationnelle face

aux apprentissages et aux choix qui incombent l'apprenant, pièce maîtresse du système éducatif. Aberrant sera-t-il alors de légiférer et de discourir sur le statut central de l'apprenant de manière massive en littérature éducative marocaine en omettant de conférer à l'intéressé son poids de choix, de responsabilité, de liberté et d'autonomie pour agir en sa propre faveur. Il serait aussi incohérent de le voir en dernier invité à contribuer à son propre apprentissage pendant les leçons. Car son statut d'acteur de projet requiert sa collaboration constructive en classe, d'une part, et son apport de citoyen en vie scolaire de l'autre. A cela s'ajoute sa justesse à opter pour de bons choix à l'occasion des paliers d'orientation

L'apprenant a le droit de voir son projet clore par le biais d'un écosystème éducatif facilitateur et encourageant. Tous les intervenants se départagent la responsabilité d'instaurer le climat favorable au murissement des projets d'élèves de manière synergique avec le souci d'une coordination qui ne laisse point chevaucher les mises en pratique des compétences ou estomper le démarquage propre aux zones spécifiques des interventions respectives. Evidemment, couvés de la sorte, les projets personnels deviennent des entités dotées d'une longue

espérance de vie et de fortes probabilités de concrétisation. Comment ne pas le devenir au moment où l'institution reconnaît à l'apprenant son action sur son avenir et sollicite en sa personnalité son lot d'originalité, d'adaptation et du progrès comme besoin existentiel. Une telle élévation en sujet acteur le reconfortera pour innover dans ses stratégies et l'inspirera afin de mieux gérer ses peurs parallèles à son acte de marquer des choix.

On aurait beau reprocher au concept de projet son fort usage galvaudé, son manque de consistance, voire même sa vacuité et sa teneur sémantique fuyante et peu saisissable, on aurait beau le taxer parfois d'utopique en le considérant inmanquablement butant sur la première pierre de la réalité et sur le nombre des opportunités concrètement existantes ; toutefois, les fondements méthodologiques et leurs racines philosophiques résistent à ces prétentions réfractaires.

De fait, ce même champ n'aurait-il pas le mérite d'être un cadre d'innovation et d'incitation à la réflexion individuelle et collective, du partage à même de solutionner les écueils qui pourraient surgir ? Son ancrage dans la vie scolaire ne se justifierait-il pas par une volonté institutionnelle à concorder avec le principe du développe-

ment et du progrès dans laquelle s'inscrit toute existence humaine ? Le même projet personnel ne sollicite-t-il pas de l'élève un façonnement évolutif de son propre soi vers un équilibre optimal dans un parcours qui se corrige continuellement ? Les exploits personnels petits ou grands ne paraissent-ils pas plus attachants au cas où ils sont les fruits d'une aventure personnelle où pendant laquelle est investie la personnalité entièrement ?

Le vécu moderne vit l'émergence de l'individualisme. On insinuera que le projet personnel est une formule idéologique qui affranchirait l'individu de toute emprise sociale. On avance même que sans vision holistique vis-à-vis des orientations individuelles, l'individu ne peut se définir... Contextuellement, les avancées de la société humaine offrent à la personne le rêve et la promesse de s'actualiser en tant qu'être spécifique et doté d'intelligence originale. Ce droit de performance subjective n'est pas automatiquement antinomique aux partages sociaux. Il est à juste titre une opportunité de fructifications multiples et une perspective de valeurs ajoutées. Car au moment où la société bénéficiera des potentialités individuelles libérées en sa faveur, l'individu, lui, perçoit son intégrité intacte et son



champ d'action élargi et reconnu. Cette reconnaissance est alors dialectiquement bénéfique. Et elle le serait davantage si le projet en tant que culture s'implante en arrière-plan à nos comportements pour que ces derniers gagnent en efficacité et en pertinence.

Les projets individuels ou collectifs simultanés se recoupent au niveau d'éléments communs, ce qui est opportun à des prolongements transversaux qui maintiennent le sens de créativité et d'inventivité propres à chaque niveau. Le destin de l'homme demeure sa vocation au développement multidimensionnel. Il revient heureusement alors au mode de projection de répondre à cette inéluctable destinée. Afin de répondre à ces attentes concrète-

ment, les rôles à jouer au niveau des établissements scolaires devraient être articulés intelligemment et s'opérationnaliser de manière synergique et surtout sans heurts : Jacky Charpentier et ses collaborateurs dans l'ouvrage « De l'orientation au projet de l'élève » déclinent ces rôles comme suit: Au chef d'établissement ne revient pas d'édicter mais « à favoriser analyse et réflexion (en s'appuyant notamment sur son conseiller technique, le conseiller d'orientation), à mettre en forme des objectifs d'action et à contribuer à leur opérationnalisation. Cela passe nécessairement par des phases formalisées de concertation avec les professeurs principaux et les délégués d'élèves... ». « Le professeur principal, sans être un

spécialiste d'information, il peut favoriser l'accès des élèves à l'information. Et « sans être un psychologue, il peut dialoguer avec ses élèves et faire le point ». Le conseiller est « un acteur direct des élèves en matière d'information, de conseil, d'aide à l'élaboration des projets », et il est aussi « conseiller technique des chefs d'établissements et des équipes éducatives dans l'analyse des fonctionnements et des dysfonctionnements du système éducatif (orientation, élèves en difficulté) »...

L'enjeu des acteurs de l'établissement scolaire actuellement est de performer dans la qualité de la mise en pratique de leur réseau relationnel prévu et dans la concrétisation efficace des mesures

réglementaires prônant l'éclosion des projets des élèves et leur inscription durable dans le temps.



Par Ismail Idabbou
Inspecteur en orientation de
l'éducation
Direction provinciale
d'Essaouira

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE
DIRECTION REGIONALE METEOROLOGIQUE DU CENTRE OUEST

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°02/2020/DRMCO/BG

Cet appel d'offre est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises

Le **10/11/2020 à 10 heures**, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouest à CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahmane et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL Hay Hassani à Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° **02/2020/DRMCO/BG**, relatif aux travaux de câblage électrique des équipements météorologiques à l'aéroport Med V (Province Nouaceur).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux de la direction régionale météorologique du centre Ouest à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **20.000,00 DHS** (Vingt mille dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: **697.920,00 Dirhams TTC** (six cent quatre vingt dix sept mille neuf Cent Vingt dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de la Direction Régionale Météorologique du Centre Ouest à CASABLANCA, Angle Boulevard Sidi Abderrahman et Moulay Ali chrif cité de l'air B.P 20030 Hay Salam CIL HAY HASSANI à Casablanca.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 08Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux selon le programme suivant :

Centre provincial Météorologique	Jour de visite des lieux	Heure de visite des lieux
Nouaceur	28/10/2020	10 heures

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation. Les concurrents doivent produire :
Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification

Système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics	Secteur	Classe	Qualifications exigées
Qualification et classification dans le nouveau système	J	4	J5

N° 8330/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Province de Taza
Commune de Tahla
*** **

N° _____/C.T/S.R.H

Avis de concours d'aptitude professionnelle
Au titre de l'année 2020

La commune de TAHLA organise au titre de l'année 2020 les examens d'aptitude professionnelle pour l'accès aux grades classes aux échelles de rémunération de 7 à 11 tels qu'ils sont repartis dans le tableau ci-dessous, ouvert aux fonctionnaires de la dite commune ayant au moins six (6) ans d'ancienneté dans leur grade à la date du concours .

Grade actuel	Grade de promotion	Lieu du concours	Nombre de poste	Date du concours	Dernier délais de dépôt du dossier
Technicien 2 ^{ème} grade	Technicien 1 ^{er} grade	au siège de la commune	à la limite de 13% des fonctionnaires ayant au moins six ans d'ancienneté dans leur grade.	26/12/2020	04/12/2020
Technicien 4 ^{ème} grade	Technicien 3 ^{ème} grade				
Adjoint Administratif 2 ^{ème} grade	Adjoint Administratif 1 ^{er} grade				
Adjoint Administratif 3 ^{ème} grade	Adjoint Administratif 2 ^{ème} grade				
Adjoint technique 3 ^{ème} grade	Adjoint technique 2 ^{ème} grade			19/12/2020	27/11/2020

Les fonctionnaires remplissant les conditions doivent déposer leurs dossiers au bureau d'ordre de cette commune dans le délai prescrit.

N° 8333/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle
De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech-Safi
Direction provinciale de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 28/2020/CH/INV
« Séance publique »

Le 10 novembre 2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial du MENFPESRS à Chichaoua (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	Les travaux d'aménagement et réhabilitation de deux (02) espaces d'aide à l'information et à l'orientation aux lycées collégiaux relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF - MS	51 877.20 Dhs (cinquante et un mille huit cent soixante-dix-sept dirhams vingt centimes)	1500.00 Dhs (mille cinq cents dirhams)
02	Les travaux d'aménagement et réhabilitation de trois (03) espaces d'aide à l'information et à l'orientation aux lycées qualifiants relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF - MS	77 973.60 Dhs (soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-treize dirhams soixante centimes)	2 000.00 Dhs (deux mille dirhams)
03	Les travaux de construction d'un (01) terrain de sport au lycée collégial IBN TOUMERT relevant de la DPMENFPESRS de CHICHAOUA, AREF - MS	87 960.00 Dhs (quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante dirhams)	2 500.00 Dhs (deux mille cinq cents dirhams)
04	Les travaux de construction de deux (02) terrains de sport aux établissements primaires relevant de la DPMENFPESRS DE CHICHAOUA, AREF - MS	51 960.00 Dhs (cinquante et un mille neuf cent soixante dirhams)	1500.00 Dhs (mille cinq cents dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

NB : Cet avis d'appel d'offres est strictement Réservé aux PME

N° 8331/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE YOUSOUFIA
SECRETARIAT GENERAL
DBM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 36/2020

Le 13 Novembre 2020 , à 10 Heures Il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix , pour la **Construction de la Route reliant la RN 7 A et Douar Bel Ghaouti - CT de Jdour / Province de Youssoufia (1 iere Tranche)** .

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Bureau du Service des Marchés à la Division du budget et Marchés (DBM) relevant du Secrétariat Général de la Province de Youssoufia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- * Le cautionnement provisoire est fixé à **Deux Cent Mille Dirhams (200 000,00 Dhs)** .
- * L'Estimation du Cout des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à **Dix Millions Quatre Cent Vingt Neuf Mille Trois Cent Quatre Vingt Douze Dirhams (10 429 392 ,00 Dhs TTC)** .

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles N° 27,29 et 31 du Décret N° 2.12.349 en date du 20 Mars 2013 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis , par courrier recommandé avec accusé de réception, au Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia
- Soit les déposer , contre récépissé, dans le Service des Marchés de la DBM/SG de la Province de Youssoufia
- Soit les remettre , séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics

- Les Pièces justificatives à fournir sont Celles prévues par l'Article 10 du Règlement de consultation .
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir le dossier Technique comprenant une Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification délivré par le Ministre de l'Équipement, du Transport , de la Logistique et de l'Eau dans le domaine suivant (:Secteur/Qualification /Classe)

SECTEUR DEMANDE	QUALIFICATION DEMANDEE	CLASSE MINIMALE DEMANDEE
B	B1/ B3/ B 6	2
X	X1	3

N° 8332/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX
N° :21/DPMCJSB/2020

Le 10/11/2020 à 10:00 heure , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS TERRAINS DE PROXIMITE OMNISPORTS A LA COMMUNE TERRITORIALE OULAD ALI YOUSSEF " OULAD ALI YOUSSEF, TSIWANT BAS & TSIWANT HAUT " , RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE .
(LOT UNIQUE)

Cautionnement provisoire est fixé à : 35 000.00 DHS (Trente Cinq mille dirhams).
Les estimations des couts des prestations sont fixées à la somme suivante : **2.250.000,00** Dhs« Deux millions deux cent cinquante mille dirhams» TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l' article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8334/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX
N° :22/DPMCJSB/2020

Le 10/11/2020 à 10 h30 , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS TERRAINS DE PROXIMITE OMNISPORTS A LA COMMUNE TERRITORIALE EL ORJANE " EL ORJANE , TASSA & TIRNEST " , RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE .
(LOT UNIQUE)

Cautionnement provisoire est fixé à : 35 000.00 DHS (Trente Cinq mille dirhams).
Les estimations des couts des prestations sont fixées à la somme suivante : **2.250.000,00** Dhs« Deux millions deux cent cinquante mille dirhams» TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l' article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8335/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX
N° : 24 /DPMCJSB/2020

Le 11/11/2020 à 10:00heure , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE TERRAINS DE PROXIMITE OMNISPORTS A LA COMMUNE TERRITORIALE FRITISSA " OULAD GHAR SLAH , TENDITE 16 , TENDITE 21 & TENDITE 30 " , RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE .
(LOT UNIQUE)

Cautionnement provisoire est fixé à : 45 000.00 DHS (Quarante Cinq mille dirhams).
Les estimations des couts des prestations sont fixées à la somme suivante : **3.000.000,00** Dhs« Trois millions dirhams» TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l' article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8337/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX
N° : 23/DPMCJSB/2020

Le 10/11/2020 à 11:00 heure , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS TERRAINS DE PROXIMITE OMNISPORTS A LA COMMUNE TERRITORIALE, ERMILA " OULAD ABDELKRIM , OULAD MELOUK , & TIGGOUR " RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE .
(LOT UNIQUE)

Cautionnement provisoire est fixé à : 35 000.00 DHS (Trente Cinq mille dirhams).
Les estimations des couts des prestations sont fixées à la somme suivante : **2.250.000,00** Dhs« Deux millions Deux Cent Cinquante Mille dirhams» TTC.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l' article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8336/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX
N° : 25 /DPMCJSB /2020

Le 11/11/2020 à 10 h30 , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE TERRAINS DE PROXIMITE OMNISPORTS A LA COMMUNE TERRITORIALE TISSAF " TISSAF, JORF LAHMAR, OULAD BELKACEM & LMALAHA CHARQUIA " , RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE.
(LOT UNIQUE)

Cautionnement provisoire est fixé à : 45 000.00 DHS (Quarante Cinq mille dirhams).
Les estimations des couts des prestations sont fixées à la somme suivante :
3.000.000,00 Dhs» Trois millions dirhams» TTC.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l' article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8338/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX
N° : 26 /DPMCJSB /2020

Le 12 /11/2020 à 10 :00heure , il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE TERRAINS DE PROXIMITE OMNISPORTS AUX COMMUNES TERRITORIALES, AIT BAZZA, ALMIS MARMOUCHA" AIT TAMIM, TAFSSERT, AIT AMAR & AIT BAZZA MARKAZ " , RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE.
(LOT UNIQUE)

Cautionnement provisoire est fixé à : 45 000.00 DHS (Quarante Cinq mille dirhams).
Les estimations des couts des prestations sont fixées à la somme suivante :
3.000.000,00 Dhs» Trois millions dirhams» TTC.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l' article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8339/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU



المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة

DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT,
DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE LARACHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 20/DPETLE/Lar 2020

Le 10 Novembre 2020 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de L'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

Réalisation des essais géotechniques pour la construction d'un passage supérieur ONCF au PK 121+000 de la RN1 dans la Province de Larache.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.500,00 DHS (MILLE CINQ CENT DHS).
L'estimation du coût des prestations : 104.040,00 DIRHAMS, (CENT QUATRE MILLE QUARANTE DIRHAMS T T C).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ,29 et 31 du décret n° 2-12- 349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de L'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.
Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification.

Nouveau système	activité	Qualification	Classe
	EG	EG6	3

Pour les Entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que définie dans le règlement de consultation.

N° 8341/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports



المملكة المغربية
وزارة الثقافة
والشباب والرياضة
قطاع الشباب والرياضة

APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX
N° : 27 /DPMCJSB /2020

Le 12 /11/2020 à 10 h30, il sera procédé dans le bureau du directeur provincial du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports ,département de la jeunesse et des sports de Boulemane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE TERRAINS DE PROXIMITE OMNISPORTS AUX COMMUNES TERRITORIALES, TALZEMT ET AIT EL MANE " AIT LAHCEN OUWELZEM , AHACHAD, AIT BEN AISSA & MAZARIE OULAD MEKHOUF " RELEVANT DE LA PROVINCE DE BOULEMANE.
(LOT UNIQUE)

Cautionnement provisoire est fixé à : 45 000.00 DHS (Quarante Cinq mille dirhams).
Les estimations des couts des prestations sont fixées à la somme suivante :
3.000.000,00 Dhs» Trois millions dirhams» TTC.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de comptabilité de direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marches de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions de l' article 29 du Décret n° 2-12-349 du 08 Joumada-I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de comptabilité de la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour ,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit déposer leurs offres par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
- Les échantillons doivent être déposés à la direction provinciale du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, département de la jeunesse et des sports de Boulemane à Missour, Avant 16.30h du jour de travail avant la date fixé d'ouverture des plis. prévu par l'article 18 du règlement de consultation.
- Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	4	A2

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
- les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8340/PA

«AMEUBLEMENT NAIM» SARL.

I- Aux termes d'une décision de l'associé unique datée du 23/09/2020 de la société «AMEUBLEMENT NAIM» SARL.A.U, au capital de 10.000,00DHS, dont le siège social est établi à CASABLANCA, 12, RUE SABRI BOUJEMAA, 1er ETAGE, APPT N°6, il a été décidé ce qui suit:
1-La dissolution anticipée de la société
2- Le siège de liquidation est fixé à CASABLANCA, 12, RUE SABRI BOUJEMAA, 1ER ETAGE, APPT N°6.

3- La nomination de MR. DRISS NAIM en tant que liquidateur de la société.
II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 13/10/2020 sous le N°749447.

LE LIQUIDATEUR

N° 8346/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture et de la Jeunesse et des Sports

Département de la Jeunesse et des Sports
éparlement du Tourisme
Secrétariat Général
Direction Régionale Fès / Meknès

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 28/DPMCJSB /2020

Le 13/11/2020 à 10 :00, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports de Boulemane à Missour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix concernant : les études architecturales et le suivi des travaux de construction et d'extension de centre éducatif de Boulemane (colonie de vacance Boulemane) relevant de la Direction du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports de Boulemane – Département de la Jeunesse et des Sports .
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des mar-

chés publics au siège de la Direction Provinciale du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports de Boulemane à Missour. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : deux millions deux cent cinquante sept mille quatre cent six dirhams,60cts (2.257.406,60 H.T DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 jomada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés publics, division des travaux de la commune de Larache.
- Soit les envoyer par cour-

rier recommandé avec accusé de réception au service précité;

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le Règlement de la consultation.

N° 8347/PA



AVIS RECTIFICATIF

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 22/2020/DPEFLCD-Té

Objet : l'exécution des travaux de production de plants dans la pépinière dénommée « Torreta », relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, Commune territoriale de Tétouan, Province de Tétouan (lot unique).

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification de Tétouan porte à la connaissance du public que pour l'appel d'offres n° 22/2020/DPEFLCD-Té :

- La date d'ouverture des plis est reportée à la date du 03/11/2020 à 11 heures ;
- Les échantillons des types de portoirs prévus dans le CPS doivent être déposés au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan au plus tard le Lundi 02 Novembre 2020 avant 16h30mn, et
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois million sept cent trente-six mille cinq cent quatre-vingt-quatre Dirhams (3.736.584,00 Dh) TTC.

Les reste est sans changement.

N° 8344/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
DPELLE DE KHEMISSSET

TRAVAUX D'ELARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RR 407 DU PK 84+186 AU PK 118+181 – PROVINCE DE KHEMISSSET.

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES N° KH/01/2020/CFR

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires désirants participer à l'appel d'offre ouvert n° KH/01/2020/CFR relatif aux « Travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 407 du PK 84+186 au PK 118+181 - Province de Khémisset » dont la date d'ouverture des plis est prévue pour le 27/10/2020 à 10h00 a subi une rectification au niveau du CPS concernant le paragraphe 3.5 de l'article 3, le chapitre III relatif à la définition des prix, ainsi que le bordereau des prix détail estimatif.

Le reste sans changement.

Le CPS rectifié est téléchargeable du portail des marchés publics : www.portailmarchespublics.gov.ma.

N° 8342/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
DPELLE DE KHEMISSSET

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et suivi des travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 407 du PK 84+186 au PK 118+181- Province de Khémisset.

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES N° KH/03/2020/CFR

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires désirants participer à l'appel d'offre ouvert n° KH/03/2020/CFR relatif à « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et suivi des travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 407 du PK 84+186 au PK 118+181 - Province de Khémisset» dont la date d'ouverture des plis est prévue pour le 27/10/2020 à 11h00 a subi une rectification au niveau de l'article 4 du chapitre II du CPS, ainsi que le paragraphe 18.3 de l'article 18 du RC.

Le reste sans changement.

Le CPS et RC rectifiés sont téléchargeables du portail des marchés publics : www.portailmarchespublics.gov.ma.

N° 8343/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE GUERCIF
CAIDAT DE BERKINE
COMMUNE DE BARKINE

Avis d'examen d'aptitude professionnelle

AU TITRE DE L'ANNEE 2020.

Le président de la commune de Barkine organise le 19/12/2020 Au siège de la commune de Barkine l' examens d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade suivant:

Grade actuel	Grade d'avancement	Nombre de Poste	Conditions demandées	Date d'examen d'aptitude professionnelle
Administrateur adjoint de ministère de l'intérieur échelle 10	Administrateur de ministère de l'intérieur échelle 11	01	Six ans d'ancienneté en grades actuels à la date de l'examen écrit	19/12/2020
Adjoint Administratif 3 ^{ème} grade échelle 6	Adjoint Administratif 2 ^{ème} grade échelle 7	01		
Adjoint Technique 3 ^{ème} grade échelle 6	Adjoint Technique 2 ^{ème} grade échelle 7	03		

Le dossier de participation à l'examen doit contenir les pièces suivantes :

- demande de participation à l'examen.
- une photocopie de l'arrêté de nomination en grade.
- une photocopie de l'arrêté de la dernière situation.

Les dossiers de candidature doivent être adressés au bureau d'ordre de la commune de Barkine avant le : 04/12/2020. Date limite de dépôt de candidatures.

N° 8345/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
القليم برشيد
جماعة سيدي رحال الشاطي
مديرية المصالح
مصلحة الموارد البشرية

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

ستنظم جماعة سيدي رحال الشاطي يوم السبت 07 نونبر 2020 على الساعة التاسعة صباحا بمقر الجماعة امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة محرر من الدرجة الثالثة.

يحدد عدد المناصب الممتحن بشأنها في منصب واحد (1)

يفتح هذا الامتحان في وجه الموظفين المرتبين في درجة محرر من الدرجة الرابعة الذين قضاوا 6 سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة.

ترسل طلبات الترشيح إلى مصلحة الموارد البشرية بالجماعة.

ويعشتر يوم 2020/11/04 اخر اجل لإيداع طلب المشاركة.

ويشمل الامتحان على اختبار كتابي واختبار شفوي.

N° 8349/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DE TATA

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 14/2020

Le Lundi 09 Novembre 2020 à 10h00mn, il sera procédé, dans le bureau de Madame la Directrice Provinciale de l'Equipelement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

« Travaux d'élargissement et de renforcement de la RR102 du PK 76+440 au PK 88+566 Province de Tata. »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipelement, du Transport de la Logistique et de l'Eau, Avenue Hassan II Tata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

*** Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 220 000,00 Dhs (Deux cent vingt mille Dirhams, 00cts).**

*** L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de 14 686 920,00 dhs (Quatorze Million six Cent quatre-vingt-six Mille Neuf Cent Vingt dirhams).**

Le présent appel d'offres, prévoit la soumission par voie électronique.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 jourmada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marches publics.

Les concurrents peuvent :

- * soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétaire du Directeur provinciale de l'Equipelement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;
- * soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétaire du Directeur provinciale de l'Equipelement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;
- * soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- * Soit déposer électroniquement sur le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 5 et 6 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

*** Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe	Qualification exigées
B	2	B1-B3-B5

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation .

N° 8348/PA

المملكة المغربية
رئيس الحكومة
المندوبية العامة لإدارة السجون
وإعادة الإدماج

إعلان عن مباراة لتوظيف 160 مراقب مربي (ذكور)

ستنظم المندوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج مباراة لتوظيف 160 مراقب مربي ويحتفظ ب 25% من المناصب المتباري في شأنها لمتقربي مكفولي الأمانة وقدماء المحاربين مع الأشخاص المتعنتين بصفة مقوم.

سيتم تعيين المترشحين الناجحين للعمل بالمؤسسات السجنية التابعة للجهة المقترحة من طرف المترشح حسب الجدول اسفله، ويمكن اذا اقتضت المصلحة الادارية ذلك، إعادة توزيع المناصب على هذه الجهات حسب الخصاص من المؤسسات السجنية. ولا ييسر للمترشحين الناجحين في هذه المباراة بعد تعيينهم بتقديم طلب الانتقال الا بعد انقضاء مدة ثلاث سنوات.

الشهادة والمهارات المعنية المطلوبة	المؤسسة التي سيتم التعيين للعمل بها	عدد المناصب المخصصة	مركز المباراة	تاريخ اجراء المباراة
أن يكون المترشح حاصلًا على شهادة البكالوريا	المؤسسات السجنية الواقعة داخل المجال الترابي الجهوي - مؤسسات العمارة والعون الساقية العمارة.	50	أكادير	22 نونبر 2020
وفي حالة توفر المترشح على مهارات علمية في مجال الرياضات الفعالة أو في التمرشيد أو المساعدة الاجتماعية أو الاعلانية أو التهرباد أو الترويض أو على رخصة السبلة صنف C و D وتعيين الإلام بشهادة ثلاث ذلك.	المؤسسات السجنية الواقعة داخل المجال الترابي لجهة الشرق.	60	طنجة	
	المؤسسات السجنية الواقعة داخل المجال الترابي لجهة الشرق.	50	وجدة	

ويمنح فتح مراكز أخرى للمباراة عند الاقتضاء.

شروط المشاركة :

- أن يكون المترشح من جنسية مغربية؛
- أن يكون متمتعًا بتحقوق الوطنية وذا مروءة؛
- أن يبلغ من العمر 21 سنة على الأقل و30 سنة على الأكثر في فاتح يناير من سنة اجراء المباراة ويمكن تمديد هذا الحد من السن لمدة تعادل مدة الخدمات المدنية أو العسكرية الصحيحة أو الممكن تصحيحها لأجل التقاعد من غير أن يتجاوز 35 سنة؛
- أن يكون حاصلًا على شهادة البكالوريا؛
- أن لا يكون مصابًا بأي مرض أو عاهة ترتب عنها ضعف في القدرة العقلية من شأنه أن يحول دون مزاولة خدمة فعالة بالإن أو النهار، ولا سيما الإصابات المزمنة في الجهاز العصبي والأمراض، أو الاضطرابات النفسية التي تعطلت أو تتطلب علاجًا في إحدى مؤسسات الأمراض العقلية، وكل إصابة في الحلق قد تعوق الصوت، وتعتبر المتعنتة كذلك من موانع القبول في هذه المناصب؛
- التوفر على قدر سماع الهمس عن بعد خمسين سنتيمترا وصوت عال عن مسافة خمسة أمتار؛
- أن يتوفر على قامة لا تقل عن 1,75 متر (من غير حذاء)؛
- أن يتمتع بصحة جسم نسبية 17/10 على الأقل بدون تصحيح (استعمال النظارات أو العدسات اللاصقة غير مقبول)؛

ان يتركز في كتابة بالعلم ضمن مصالح ادارة السجون وإعادة الإدماج لمدة لا تقل عن 8 سنوات ابتداء من تاريخ التوظيف ويلزم كل موقف أخل بهذا الالتزام بأن يبرج الى الخيرية العامة للمملكة مجموع المبالغ والرواتب التي استغلت منها خلال فترات التكوين، إضافة الى نسبة الضمن (1/8) عن كل سنة أو جزء من سنة من الخدمة غير المتجزئة.

طريقة الترشيح :

- يتعين على المترشح التسجيل بالموقع الإلكتروني للمندوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج www.dgapp.gov.ma، مع رفع وثائق ملف الترشيح إلكترونيا كل على حدة بصيغة PDF ابتداء من تاريخ نشر هذا الإعلان إلى غاية 30 أكتوبر 2020 على الساعة الرابعة والتصف وهو آخر أجل لرفع وثائق ملف الترشيح.
- يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:
 - طلب خطي موقع من طرف المترشح يتضمن صورة حديثة؛
 - نسخة مشهود بمطابقتها لأصل بطاقة التعريف الوطنية البيومترية؛
 - نسخة مشهود بمطابقتها لأصل شهادة البكالوريا ولأصل دبلوم أو شهادة إن كان المترشح حاصل عليها تثبت التوفر على مهارات علمية في مجال الرياضات الفعالة أو المساعدة الاجتماعية أو الاعلانية أو التهرباد أو الترويض أو على رخصة السبلة صنف C و D؛
 - شهادة طبية تتضمن وجود تاريخ التهرباد، اسم الطبيب وخاتمه، وقياس الطول وحدة بصر المترشح؛
 - كما يتعين على المترشحين التوفرين على رخصة مقوم أو مكفول الأمانة أو عسكري قديم أو محارب قديم، تقديم ملفات ترشيحهم وفق طريقة الترشيح أعلاه مع أرفاقها بما يثبت ذلك، واستكمال المسطرة لاحقا عن طريق الإدارات المكلفة بتعيين هؤلاء؛
 - أما بالنسبة للمترشحين الذين يحملون صفة موظف يجب عليهم رفع الترخيص المسلم من الإدارة المشغلة إلكترونيا لاجتياز المباراة، تحت طائلة الرفض أو الحذف من اللائحة النهائية للناجحين إذا ما تبين لاحقا عدم التصريح بصفة موظف.
 - ترفض طلبات الترشيح غير مسجلة إلكترونيا، أو المرفوعة بوثائق غير مشهود بمطابقتها لأصل أو التي تتضمن شهادة طبية غير متوفرة على المعطيات المحددة أعلاه أو تخالفها أي تشلطيبي.

مواو المبارياة:

أ- الاختبار الكتابي:

المعامل	المدة	الاختبار
2	ساعتان	اختبار كتابي؛ يشمل على سؤال أو أسئلة عامة أو أسئلة ذات اختيارات متعددة حول قضايا ومواضيع اجتماعية أو اقتصادية أو إدارية أو ذات صلة بالشأن السجني أو بمهامه أو الوظائف المرتبطة بالدرجة المتباري بشأنها أو لها علاقة بالتخصص أو التخصصات المطلوبة.

ب- الاختبار في الرياضة:

المعامل	الاختبار في الرياضة
2	يتضمن تمارين رياضية لاجتياز القدرة البدنية للمترشح على مزاولة المهام.

يتأهل لاجتياز اختبار الرياضة المترشحين الحاصلين على نقطة لا تقل عن 10 من 20 في الاختبار الكتابي، ويتعين على المدعوين لإجراء هذا الاختبار الإلام ب:

- 1- صورة فوتوغرافية من حجم 4x4؛
- 2- مخطط القلب الكهربائي (E.C.G - Electrocardiogram) - مصحوبا بتقرير أخصائي في أمراض القلب والشرايين؛
- 3- تحليلة Hémoglobine Glyquée (HbA1c).

اصطحاب لوازم اجراء اختبار الرياضة.

ولا يسمح للمترشحين باجتياز اختبار الرياضة الا بعد موافقة اللجنة الطبية المعنية بقرار للمندوب العام لإدارة السجون وإعادة الإدماج المكلفة بإجراء فحوصات متعلقة بالأهلية البدنية والنفسية للمترشحين.

ج- الاختبار الشفوي أو التطبيقي:

المعامل	المدة	الاختبار
4	في حدود 60 دقيقة	يشتمل على أسئلة تصمم موضوع مختلفة عامة، أو روازيديكوقائية لتقييم مدى قدرة المترشح(ة) على ممارسة المهام أو الوظائف المرتبطة بالدرجة المتباري بشأنها.

يتأهل لاجتياز الاختبار الشفوي أو التطبيقي المترشحين الحاصلين على معدل لا يقل عن 10 من 20 في الاختبار الكتابي واختبار الرياضة دون الحصول على نقطة اقصائية (5 من 20 في احدى الاختبارين)، ويتعين على المدعوين لإجراء هذا الاختبار إتمام ملف الترشيح بالوثائق التالية:

- 1- نسخة مشهود بمطابقتها لأصل بطاقة التعريف الوطنية البيومترية؛
- 2- نسخة مشهود بمطابقتها لأصل شهادة البكالوريا؛
- 3- نسخة من بطاقة السوابق القضائية مسلمة من الإدارة العامة لأمن الوطني أو السجل العدلي؛
- 4- نصح السيرة الذاتية في ثلاث نسخ؛

ملاحظة :

- سيومان عن لائحة أولية للمترشحين المقبولين لاجتياز الاختبار الكتابي على الموقع الإلكتروني للمندوبية العامة، وذلك ابتداء من 03 نونبر 2020 ويمكن للمترشحين غير المدرجة أسماؤهم الحصول على توضيحات عبر صفحة التسجيل القلبي المذكورة أعلاه، وذلك في أجل أقصى 05 نونبر 2020 على الساعة الثانية عشر زوايا؛
- سيتم الإعلان عن اللائحة النهائية ابتداء من 09 نونبر 2020.
- سيوجه الشكر للمترشحين المقبولين لاجتياز الاختبار الإلكتروني المصرح به أثناء التسجيل الإلكتروني أو بواسطة مختلف الوسائل للتفدية المتاحة.
- يمكن سحب استصدار المشاركة في المباراة من الموقع الإلكتروني للمندوبية العامة لإدارة السجون وإعادة الإدماج ابتداء من يوم الأربعاء 11 نونبر 2020.
- على المترشحين المقبولين للمشاركة في المباراة المذكورة أن يدلووا للجنة المباراة ببطاقة تعريفهم الوطنية عند دخولهم لفاعه الاختبار ولا تقبل النسخ المطبقة لأصل.
- يمنع إدخال الهاتف النقاب وجميع الأجهزة الإلكترونية الى مركز المباراة ولا يسمح بالولوج الى المركز لكل من ضللت بحوزته؛
- كل مترشح ضبط لديه هاتف نقال أو أي أجهزة إلكترونية داخل القاعة أو ضبط في حالة تلبس بالوش تطبيق في حقه الإجراءات القانونية الجاري بها العمل.
- ولديكي في علم المترشحين أن قبولهم النهائي مرتبط بنتيجة الفحص الطبي المجري من طرف اللجنة الطبية المختصة، وعدم تسجيل أسمهم بالسجل المركزي للتادوي لوزارة الاقتصاد والمالية واصلاح الإدارة؛
- يتعين الالتزام بجميع الضوابط والإجراءات الاحترازية للوقاية من فيروس كوفيد 19 المحدد من طرف السلطات العمومية.

N° 132/PC

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER ZAIDA TRAVAUX "S.A.R.L.AU"

Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 21/09/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: ZAIDA TRAVAUX "S.A.R.L AU"
OBJET : TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS, GENIE CIVIL, MATERIAUX DE CONSTRUCTION.
LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI IER ETG Q.H.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune.
- Mme BTISSAM SIDQI 1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mme BTISSAM SIDQI.
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.
RC N°475573.

Pour extrait et mention
N° 8365/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR DE L'INTERIEUR PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL COMMUNE DCHEIRA EL JIHADIA DIRECTION DES SERVICES DIVISION D'EQUIPEMENT SERVICE MARCHES OBJET : AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 22-23/2020

Le 10 Novembre 2020 à 09h00, il sera procédé à la salle de réunion n° 108 sise à l'hôtel de ville de la Commune de Dcheira El Jihadia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant ayant pour objet:
Appel d'offre n° 22/2020: Achat d'habillement pour le personnel de la Commune de Dcheira El Jihadia Préfecture D'Inezgane Ait Melloul.(Réservé à la petite

moyen Entreprise)
Appel d'offre n° 23/2020:Achat de matériels de pavoisement pour la Commune DcheiraEljihadia, Préfecture Inezgane Ait Melloul (Réservé à la petite moyen Entreprise)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du marché de la Commune de Dcheira El Jihadia sise à l'hôtel de ville, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.

Cautionnement provisoire
- Appel d'offre n° 22/2020 est fixé à la somme de 2 500.00 DHS (deux mille cinq cent dirhams)
- Appel d'offre n° 23/2020 est fixé à la somme de 2 000.00dhs (Deux mille dirhams)

Estimation du coût des prestations
- Appel d'offre n° 22/2020 est fixé à la somme de 129 480.00dhs (Cent vingt neuf mille quatre cent quatre vingt dirhams)
- Appel d'offre n° 23/2020 est fixé à la somme de 100 008.00dhs (cent mille huit dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

* La présentation des plis des concurrents doit respecter l'article 11 du règlement de la consultation.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Dcheira El Jihadia.
- Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des Marchés publics.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.
N.B :
• Pour l'appel d'offre n° 22/2020 et 23/2020: Les Echantillons exigés sont ceux décrits sur l'article 19 du règlement de consultation (Doivent être déposés au siège de la commune au plus tard le 09/11/2020 à 09h00)
N° 8366/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL COMMUNE DCHEIRA EL JIHADIA DIRECTION DES SERVICES DIVISION D'EQUIPEMENT SERVICE MARCHES OBJET : AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 24-25/2020

Le 17 Novembre 2020 à 09h00, il sera procédé à la salle de réunion n° 108 sise à l'hôtel de ville de la Commune de Dcheira El Jihadia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant ayant pour objet:

Appel d'offre n° 24/2020: TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE DCHEIRA EL JIHADIA : TAILLE ET ENTRETIEN DES ARBRES D'ALIGNEMENT COMMUNE DCHEIRA EL JIHADIA
PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL (Réservé à la petite moyen Entreprise)

Appel d'offre n° 25/2020: ENTRETIEN D'AUTRE INSTALLATION : MOBILIERS DES JARDINS ET DES ESPACES VERTS, COMMUNE DE DCHEIRA EL JIHADIA PREFECTURE D'INEZGANE AIT MELLOUL.(Réservé à la petite moyen Entreprise)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau du marché de la Commune de Dcheira El Jihadia sise à l'hôtel de ville, il peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics: www.marchespublics.gov.ma.
Cautionnement provisoire

- Appel d'offre n° 24/2020 est fixé à la somme de 4 500.00 DHS (quatre mille cinq cent dirhams)
- Appel d'offre n° 25/2020 est fixé à la somme de 3 000.00 DHS (Trois mille dirhams)

Estimation du coût des prestations
- Appel d'offre n° 24/2020 est fixé à la somme de 299 400.00dhs (Deux Cent quatre vingt dix neuf mille quatre cent dirhams)
- Appel d'offre n° 25/2020 est fixé à la somme de 199 680.00dhs (Cent quatre vingt dix neuf mille six cent

quatre vingt dirhams)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

* La présentation des plis des concurrents doit respecter l'article 11 du règlement de la consultation.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Dcheira El

Jihadia.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre, séance tenante, au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre l'offre au maître d'ouvrage par voie électronique au portail des Marchés publics.
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article-09 du Règlement de consultation.
N° 8367/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE NOUACEUR COMMUNE OULED AZZOUZ

Avis d'examen d'aptitude professionnelle D'accès au grade : Adjoint technique 2^{ème} grade échelle 07 et Adjoint Administratif 2^{ème} grade échelle 07 pour l'année 2020 et les années antérieures

Le président du conseil communal d'Ouled Azzouz annonce l'organisation des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 au profit d'Adjoint technique 2^{ème} grade échelle 07 et Adjoint Administratif 2^{ème} grade échelle 07 parmi les fonctionnaires qui répondent aux conditions demandées au 13/11/2020 et selon le tableau ci-dessous :

Situation actuelle de grade	Situation d'accès	Conditions d'inscription	Nb de postes vacants	Date limite de dépôt des candidatures	Date et lieu de l'épreuve écrite
Adjoint technique 3 ^{ème} grade échelle 06	Adjoint technique 2 ^{ème} grade échelle 07	L'examen professionnel est ouvert aux candidats ayant atteint 6 ans de l'ancienneté dans ce grade	(01) poste dans la limite de 12% du nombre des fonctionnaires répondant aux conditions demander	05 Novembre 2020	13/11/2020 au siège de la commune Ouled Azzouz province Nouaceur

N° 8368/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, de Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Provinciale d'Agriculture de Boulemane

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (5^{ème} Tranche 2020)

Il sera procédé en séance publique à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix suivant :

N° Avis	Objet de l'Avis	C. P. (DH)	Estimation DH (TTC)	Date d'Ouverture
17/2020	la réalisation des travaux de construction d'une unité de conserve des olives de table à la commune rurale El Ojane, Province de Boulemane	35 000,00 Dhs (Trente cinq mille dirhams)	1.302.452,33 Dhs TTC (Un Million Trois Cent Deux Mille Quatre Cent Cinquante Deux Dirhams et 33 Cts TTC)	12/11/2020 à 10 h 00
18/2020	la réalisation des travaux de construction d'une unité de trituration des olives à la commune rurale Sidi Boutayeb, Province de Boulemane	70 000,00 Dhs (Soixante dix mille dirhams)	2 622 006 ,00 Dhs TTC (Deux Millions Six cent Vingt-Deux mille et Six Dirhams 00 Cts TTC).	12/11/2020 à 11 h 00
19/2020	la réalisation des travaux de construction d'une unité de trituration des olives à la commune rurale Fritissa, Province de Boulemane	70 000,00 Dhs (Soixante dix mille dirhams)	2 622 006 ,00 Dhs TTC (Deux Millions Six cent Vingt-Deux mille et Six Dirhams 00 Cts TTC).	12/11/2020 à 12 h 00
20/2020	fourniture et travaux de plantation de 40 Ha d'Amandier dans le cadre des Projets de Plan Maroc Vert , au niveau de la Commune Territoriale D'elmers, Province de Boulemane	10 000,00 DHS (dix mille dirhams)	600 000,00 DHS (six Cent Mille dirhams)	12/11/2020 à 13 h 00
21/2020	assistance technique pour le suivi des travaux de plantation d'amandier des périmètres relevant de la direction provinciale de l'agriculture de Boulemane dans le cadre du Plan Maroc Vert.	10 000,00 Dhs TTC (Dix milles Dirhams TTC)	306 600,00 Dhs TTC (Trois Cent Six mille six Cent dirhams TTC)	12/11/2020 à 14 h 00

Le dossier de la consultation peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordres de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Boulemane à Missour ;
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans règlement de la consultation.
- Soit soumissionner électroniquement à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
- Les participants doivent établir les documents exigés dans le règlement de consultation.

N° 8369/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL JADIDA SECRETARIAT GENERAL D.A.A

AVIS MODIFICATIF DE L'A.O.O N°29/2020/BG.

Le gouverneur de la province d'El Jadida porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert N°29/2020/BG relatif à l'Installation du câblage informatique et électrique au niveau des Bureaux d'Etat Civil et les bâtiments des autorités administratives locales relevant de la Province EL JADIDA est modifié comme suit :

C'est les prospectus et les notices qui sont demandés au présent appel d'offres au lieu les prospectus, notices ou autres documents techniques.

Le dossier technique exigé dans le présent appel d'offres est :

Pour les entreprises installées au Maroc, doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement du transport et de logistique.

A cet effet, le présent appel d'offres est ouvert aux entreprises ayant l'activité, la classe et la qualification ci-après :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE MINIMALE
K	K6	3

Pour les entreprises non installées au Maroc, doivent fournir le dossier technique, tel que prévu par le règlement de la consultation.

Le reste sans changement.

N° 8370/PA

YANIR PRO SARL AU

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 16/03/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « YANIR PRO » SARL AU

Objet de la société : Exploitant de café, crèmerie et snack

Siège social : 64 RUE 8 ETG RD LOT 176 AL HOUDA CASABLANCA

Capital social : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune totalement libérées, et attribuées à l'associé unique Mr. NAJI ABDELMAJID.

Durée : La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.

Gérance : La société sera gérée par Mr. NAJI ABDELMAJID gérant unique.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca.

RC n°474923.

N°8289/PA

« YOUMBA IMPORT EXPORT » SARL AU

Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 100.000,00 DHS

Siège social : 130, BD AM-BASSADEUR BEN AICHA 3ème ETAGE N° 6 CASABLANCA

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 21-09-2020, Mr YOUNESS AGOUDJAD a cédé la Totalité de ses parts sociales soit (500) parts qu'il détient dans ladite société à Mr MBAREK HANAF.

II- Au terme d'un Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date à Casablanca du 21-09-2020, l'associé unique de ladite société a décidé ce qui suit : A- Ratification de la cession de parts sociales

B- Transformation de la forme juridique de la société de SARL en SARL AU

C- Démission du cogérant Mr YOUNESS AGOUDJAD et nomination d'un nouveau gérant unique Mr MBAREK HANAF

D- Etablissement des nouveaux statuts refondus.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe auprès du tribunal de commerce de Casablanca sous le n° 749296 du 12/10/2020.

N°8290/PA

Constitution

d'une S.A.R.L.-A.U

Suivant acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : Allo Simo Livraison SARL d'associé unique suivant certificat négatif N° 2174254 du 15/09/2020.

- Forme juridique : S.A.R.L. d'associé unique

- Capital : Le capital social est fixé à la somme de cent mille (100.000,00 dirhams). Il est divisé en mille (1000) parts sociales de 100 dirhams chacune attribuées en totalité à Madame Zineb Laagabi.

- Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

- Service de livraison à domicile de tous types de produits alimentaires, ménagers commandés en ligne ou par téléphone.

- Siège social est fixé à 26, Avenue Mers Sultan, appt 3 étage 1 Casablanca.

- Durée : 99 ans

- Gérance : Madame Zineb Laagabi.

Le dépôt légal a été effectué au registre de commerce du tribunal de Casablanca en date du 10 octobre 2020 sous le numéro 474377.

N° 8291/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Direction Régionale de l'Agriculture de Beni-Mellal, Khenifra

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°23/2020

Le Jeudi 12 Novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, et il peut être également téléchargé à partir du Portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-huit dirhams (158 568,98 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-huit dirhams (158 568,98 dhs)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°24/2020

(RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES)

Le Mercredi 11 Novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, et il peut être également téléchargé à partir du Portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-huit dirhams (158 568,98 dhs)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N°8351/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts

DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE BENI-MELLAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/2020/DPA/4/FIDA

Le Lundi 09 Novembre 2020 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

« L'Achat et livraison de matériel technique au profit des équipes métiers bénéficiaires d'appui dans le cadre du programme de développement rural des montagnes de l'Atlas de la DPA de Beni Mellal »

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du Service du Support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-Mellal, sise au Quartier Administratif, Rue de Safi, Béni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à : sept mille cinq cent dirhams (7500,00 Dh).

également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 38000,00 DH (Trente Huit mille Dirhams).

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Un million neuf cent douze mille huit cent Dirhams (1 912800,00DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ; 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (du 20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Beni-mellal sise au Quartier Administratif, Rue de Safi, Béni Mellal ;

- Soit déposer par voie électronique sur le Portail des Marchés Publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 du règlement de consultation dudit appel d'offre.

N°8353/PA

ROYAUME DU MAROC FONDATION

DE LA MOSQUEE HASSAN II

DE CASABLANCA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT PUBLIC

N°22/2020/DT

Le Mardi 10 Novembre 2020 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la maintenance des plateformes monte-escaliers au Complexe de la Mosquée Hassan II de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.fmh2.ma.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq Mille (5.000,00 DH) Dirhams. Le montant de l'estimation des prestations est Trois Cent Quarante Huit Mille (348.000,00 DH) Dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis

au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 28 Octobre 2020 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°8354/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du sud

Direction Provinciale aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification d'Essmara

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE RELATIF A AOO N° 27/2020/DPEFLCD/ES - SEANCE PUBLIQUE -

Le 10 /11/2020 à 10h00min, il sera procédé dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essmara à l'ouverture des plis relative à la consultation architecturale pour : L'étude architecturale et le suivi des travaux de construction d'une maison forestière, relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essmara, commune territoriale d'Essmara, Province d'Essmara.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré du bureau de comptabilité et des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de D'Essmara, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Quatre Cent Mille dirhams (400.000,00 Dh).

Le contenu et la présentation des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2- 12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les architectes peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essmara BP 198 Essmara

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de comptabilité et des marchés de la direction précitée ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics (soumission électronique).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation architecturale.

N°8355/PA

Royaume du Maroc
MINISTÈRE DE L'AGRI-
CULTURE DE LA
PECHCHE MARITIME
DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES
EAUX ET FORETS
Direction Provinciale de
l'Agriculture de Meknès
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°
10/2020/DPA/22
Séance publique

Le dix Novembre deux mille vingt à dix heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknès (DPAM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ETUDE ET SUIVI D'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE DE LA PETITE MOYENNE HYDRAULIQUE DANS LA ZONE D'ACTION DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE MEKNES;

Le dossier d'appel d'offres peut être retirés au service Support : Bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture sise au 9 rue Othmane Ben affane V.N Meknès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Treize mille cinq cent dirhams (13 500,00dh).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre cent cinquante mille neuf cents dirhams (450 900,00DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer les dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer les dossiers contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de cette direction ;
- soit déposer les dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°8356/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
De la Jeunesse
et des Sports
Département de
la Jeunesse et des Sports
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 25/2020

Le 12 Novembre 2020 à 10h30mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale du Département de la jeunesse et des sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des

plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel médical destiné au Centre National De La Médecine du Sport relevant de la Direction Du Sport-Département de la Jeunesse et des Sports- en deux lots :

- Lot 1 : Matériel d'exploration fonctionnelle.
- Lot 2 : Matériel de rééducation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés - Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma.) ou du site du Ministère (www.mjs.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot n°1 : 13.000,00 Dirhams (Treize Mille Dirhams) ;
 - Lot n°2 : 16.000,00 Dirhams (Seize Mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot n°1 : 900.000,00 Dirhams TTC (Neuf Cent Mille Dirhams toutes taxes comprises) ;
 - Lot n°2 : 1.080.000,00 Dirhams TTC (Un Million Quatre-Vingts Mille Dirhams TTC toutes taxes comprises)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- a - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- b - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- c - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- d- soit envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés au plus tard le 11 Novembre 2020 avant 16 H.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N°8357/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Culture
De la Jeunesse
et des Sports
Département de
la Jeunesse et des Sports
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 28/2020

Le 01 Décembre 2020 à 10h30mn, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale du Département de la jeunesse et des sports, sis 51 Avenue IBN Sina Ag-

dal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de matériel sportif de skateboards, vtt et de surf pour les écoles de sport relevant du département de la Jeunesse et des Sports.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés - Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma.) ou du site du Ministère (www.mjs.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à 70.000,00 (Soixante Dix Mille Dirhams L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 4.680.000,00 DH TTC(Quatre Million Six Cent Quatre-Vingt Mille Dirhams toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- a - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Ministère de la Jeunesse et des Sports
- b - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- c - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- d- soit envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Service des Marchés du Département de la Jeunesse et des Sports 51 avenue Ibn Sina Agdal RABAT au plus tard le 30 Novembre 2020 avant 16 H

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.

N°8358/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt

N°.....DREFLCD-SO/DPEFLCD.37
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

EN SEANCE PUBLIQUE
N° 10/2020 DPEFLCD-SO/DPEFLCD.37
Le dix (10) Novembre 2020 à dix heures (10h), il sera procédé dans le bureau de Mr. le Directeur Provincial

desEaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs aux Appels d'Offres sur offres de prix, pour l'exécution des travaux de production de plants forestiers dans la pépinière d'Ait Hammadi, relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, tel que prévu par le règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, tel que prévu par le règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, tel que prévu par le règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, tel que prévu par le règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, tel que prévu par le règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, tel que prévu par le règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, tel que prévu par le règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, tel que prévu par le règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, tel que prévu par le règlement de consultation.

secteur forestier délivré par Département des Eaux et Forêts.

Secteur demandé 4.
Qualification demandée 4.1
Catégorie minimale demandée: 1.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°8359/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taza
Pachalik de tahta
Commune de TAHLA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
(Séance publique)
N° 22 /2020/CT

Le JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 à dix heures du matin, il sera procédé dans les bureaux de la commune de TAHLA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix (séance publique) pour: pour l'affermage en un « lot unique » du souk hebdomadaire El Had et du souika du mercredi, pour la période de deux ans à partir de la date fixée dans l'ordre de service de commencement des prestations.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la commune de Tahta (service du patrimoine communal), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : http://www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à DIX Mille Dirhams (10.000,00 DH)

L'estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: DEUX CENT DIX MILLE DIRHAMS (210.000,00 DH) annuel.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du patrimoine communal de Tahta;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à produire sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de la consultation.

N°8360/PA

HEXABAT
"SARL AU"
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte S.S.P. enregistré à Marrakech le 04/06/2020, il a été constitué une société S.A.R.L AU ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) Dénomination : HEXABAT
- 2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 dhs.
- 3) Siège social : HAY MASSIRA 1B N°139

REZ DE CHAUSSER MARRAKECH 4) Objet : -parcs, jardins, avenues etc (entrepreneur de la plantation ou de l'entretien des)

-travaux divers ou construction (entrepreneur de)

-Gardiennage des édifices publics ou privés

5) Gérance : KAZOUINI MOHAMED est désigné gérant de la dite société pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 22/09/2020 sous le N° 115644, RC N° 106561.

N°8361/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE BUDGET ET
MATERIEL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°: 19/2020/CZ

Le Lundi 09/11/2020 à 10H00, il sera procédé, au siège de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres n° : 19/2020/CZ ayant pour objet: Location des cafés : A/C-1, B/C-7, B/C-12 et des locaux Commerciaux N°: A/C-6, B/C-6, B/C-15, C/C-7, C/C-18, Situés En Red de Chaussée du Complexe Résidentiel Al Qods à la ville de Zemamra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire pour chaque magasin est équivalent au loyer de trois mois selon le prix d'ouverture conformément au chapitre 7 du cahier des charges soit seize mille cinq cent dirhams 00 cts (16500,00 dhs) pour chaque magasin.

Le prix d'ouverture du loyer est fixé à cinq mille cinq cent , 00 cts(5 500,00dhs) pour chaque magasins.

Le concurrent retenu doit payer le montant forfaitaire prescrit au chapitre 18 du cahier des charges. Voir tableaux ci-dessus.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du cahier des charges.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis auprès du service des marchés de la commune;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au chapitre 9 du cahier des charges.

N.B : Pour plus d'information, le concurrent est tenu de se présenter au service du patrimoine de la commune.

N°8362/PA

CAFE-RESTAURANT SANTORIN CONSTITUTION

I) Aux termes d'un acte S.S.P en date à Fes, du 11.08.2020, il a été établi les statuts d'une SARL, savoir: DENOMINATION: CAFE-RESTAURANT SANTORIN SARL OBJET : CAFE ET RESTAURANT SIEGE : N°12 Résidence Al Hannassi, « A » Rue 10 Rahal Meskini Avenue des FAR- FES D U R E E : 99 ans C A P I T A L : 100.000,00 DHS, divisé en 1 000 P. Sles De 100,00 DHS chacune: 1* Mme Bouhadou Yamina : 17.500,00 DHS 2* Al Hannassi Al Husain : 15.000,00 DHS 3* Al Hannassi Abdelmajid : 15.000,00 DHS 4* Al Hannassi Abdessalam : 15.000,00 DHS 5* Al Hannassi Sakina : 7.500,00 DHS 6* Al Hannassi Naziha : 7.500,00 DHS 7* Al Hannassi Karima : 7.500,00 DHS 8* Al Hannassi Mohamed : 15.000,00 DHS TOTAL : 100.000,00 DHS GERANT: Mr. Al Hannassi Mohamed II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fes, le 09/10/2020, sous le n° de dépôt 2613/2020 et le RC n° 64 213. LE GERANT

N° 8372/PA

Royaume du Maroc MINISTERE DE LA SANTE CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 084/2020/CHUIRC Le 10/11/2020 à 10 Heures 30 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix N° 084/2020/CHUIRC Objet : ACHAT DES IMPRIMES TECHNIQUES (07 Lots séparés). - LOT N° 1 : IMPRIMES SUR PAPIER

- LOT N° 2 : IMPRIMES SUR DOCUMENT - LOT N° 3 : IMPRIMES SUR DOSSIER - LOT N° 4 : IMPRIMES SUR CARTON - LOT N° 5 : IMPRIMES SUR ENVELOPPES - POCHETTES - LOT N° 6 : AUTRES IMPRIMES - LOT N° 7 : QUITTANCIERS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: -Lot n° 1 : 10 000,00 DHS (dix mille dirhams) -Lot n° 2 : 10 000,00 DHS (dix mille dirhams) -Lot n° 3 : 15 000,00 DHS (quinze mille dirhams) -Lot n° 4 : 500,00 DHS (Cinq cents dirhams) -Lot n° 5 : 10 000,00 DHS (dix mille dirhams) -Lot n° 6 : 500,00 DHS (Cinq cents dirhams) -Lot n° 7 : 500,00 DHS (Cinq cents dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 448 989,20 DHS TTC (un million quatre cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-neuf Dirhams et vingt centimes (toutes taxes comprises)). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement N° D1580/15/DEPP du 19 Juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalier Ibn Rochd - Casablanca.

Les concurrents peuvent : • Soit déposer contre récépissé leurs plis au Secrétaire Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd à l'adresse précitée ; • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen

EL ARJOUN- Casablanca. • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le soumissionnaire est tenu obligatoirement à récupérer les modèles relatifs aux imprimés techniques auprès des Chefs des Services des Approvisionnements des Etablissements relevant du Centre Hospitalo Universitaire Ibn Rochd selon le planning suivant :

- L'HOPITAL IBN ROCHD : Le 30/10/2020 à 09 h 30 min - L'HOPITAL MERE ENFANTS ABDERRAHIM HAROUCHI : Le 30/10/2020 à 10 h 00 min - L'HOPITAL 20 AOUT 1953 : Le 30/10/2020 à 10 h 30 min - DIRECTION GENERALE : Le 30/10/2020 à 11 h - CCID : Le 30/10/2020 à 11 h 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

N° 8373/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE LA SANTE CHU IBN ROCHD AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

SUR OFFRES DES PRIX N° 093/2020/CHUIRC Le 10/11/2020 à 11 Heures 00 min, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres des prix : ACHAT DU MATERIEL DE CUISINE (en 09 lots séparés)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service Equipements et Fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics : « www.marchespublics.gov.ma ».

- Les concurrents sont dispensés de fournir le cautionnement provisoire. - L'estimation du coût de la

prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 403 495.10 DH/T.T.C (QUATRE CENT TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE DIRHAMMS ET DIX CENTIMES T.T.C)

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement N° D1580/15/DEPP du 19 juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd-Casablanca. Les concurrents peuvent :

• soit envoyer leur plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Secrétaire Général de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca • soit les déposer contre récépissé au Secrétaire Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd à l'adresse précitée • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La documentation (en langue française ou autres langues avec traduction en langue française), accompagnée de l'annexe N° 4 dûment rempli exigée par le dossier d'appel d'offres pour les tous lots doit être déposée au Service Equipements et Fournitures, à la Direction Générale sise à 8, Rue Lahcen El Arjoun - Casablanca, au plus tard le 09/11/2020 avant 14 Heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8374/PA

Royaume Du Maroc Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Direction Régionale de l'Agriculture de Casablanca-settat CENTRE DE QUALIFICATION AGRICOLE D'AIN JEMAA NOUACEUR AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 02/2020/CQAAJNC.

Le Mardi 10 novembre 2020 à 10 H 30 min, il sera procédé, dans les bureaux du Centre de Qualification Agricole d'Ain jemaa Nouaceur, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU CENTRE DE QUALIFICATION AGRICOLE D'AIN JEMAA PROVINCE DE NOUACEUR.(lot unique)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Centre de Qualification Agricole d'Ain jemaa Nouaceur, sis à Route Provinciale n° 3003 C.R. OULED AZZOUZ, AIN JEMAA, PROVINCE NOUACEUR - CASABLANCA. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics http://www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à cinquante Mille dirhams (50.000,00 Dh)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

deux million cinq cent mille Dirham toutes taxes comprises (2 500 000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au centre précité ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Centre de Qualification Agricole d'Ain jemaa Nouaceur ; - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 28 Octobre 2020 à 10 heures au Centre de Qualification Agricole d'Ain jemaa Nouaceur.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation du présent appel d'offres.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification : Nouvelle qualification : (Secteur : Secteur A / Qualification : A5 / Classe : 4)

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 8375/PA

المملكة المغربية
رئيس الحكومة
الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات
المعهد الوطني للبريد والمواصلات



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°06/2020/INPT

Le Mardi 10 Novembre 2020 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de l'INPT, avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irfane Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet :

Fourniture, livraison et installation de matériel informatique pour le compte de l'INPT, sis à Rabat-avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irfane.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du Service des Achats - INPT, Rabat - Avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irfane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma et à partir du site web suivant : (www.inpt.ac.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'INPT est fixée à la somme de :

Lot unique : Deux millions deux cents soixante-dix mille dirhams et quatre centimes toutes taxes comprises. (2.270.000,04 DH/TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27,29 et 31 de la décision n°20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leur plis dans le bureau du Service des Achats - INPT, Rabat - Avenue Allal Al Fassi - Madinat Al Irfane, au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

La documentation technique relative au matériel objet du présent appel d'offres doit être déposée auprès du Service des Achats de l'INPT au plus tard le 09/11/2020 à 16H30 et ce, contre la délivrance d'un accusé de réception.

N° 133/PC

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE LA SANTE Direction Régionale de Santé à la Région de Rabat -Salé-Kenitra

AVIS RECTIFICATIF APPEL D'OFFRES OUVERT N°12/2020

Il est porté à la connaissance du public que l'avis publié au journal Libération sous le n° 9135 du 07/10/2020 relatif à la Réalisation des travaux d'installation du réseau de système de transport pneumatique destiné au nouveau Centre Hospitalier Régional Rabat relevant de la direction régionale de la santé à la région de Rabat Salé Kenitra, a été rectifié comme suit :

Il est exigé des concurrents installés au Maroc, la production de la copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe minimale
J	J2	2

AU LIEU DE

Secteur	Qualification	Classe minimale
J	J2	3

Le reste sans changement

N° 8371/PA

A.NAFILI & ASSOCIES
Comptable agréé
Droit – Fiscalité – Finance
des entreprises
Audit Fiscal – Audit Comptable et Financier
- Organisation et Procédures
Constitution des Sociétés
SOSIETE NOUVELLE DES
ETABLISSEMENTS
RAMOS-SNER

Au terme d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca, il a été décidé ce qui suit :

- Cession par Mr JOSE ANTONIO RAMOS des (1100 parts sociales) qu'elle possède dans la société SNER à Mr. BOUSSAADI KARIM;
- Nouvelle répartition du capital social ;
- Modification corrélative des statuts ;

Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe auprès du Tribunal de commerce de Casablanca : Le 12-10-2020
Sous le n° 749254.

Pour extrait et mention

N° 8376/PA

A.NAFILI & ASSOCIES
Comptable agréé
Droit – Fiscalité – Finance
des entreprises
Audit Fiscal – Audit Comptable et Financier
- Organisation et Procédures
Constitution des Sociétés
BGK DIFFUSION

Au terme d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca, il a été décidé ce qui suit :

Constatation de la cession des parts sociales par Mr. GUIDANI ABDELHADI de (200 parts sociales) qu'il possède dans la société «BGK DIFFUSION» à Mr. BOUASRAOUI KHALID;
Démission de Mr. GUIDANI ABDELHADI de sa fonction en qualité de cogérant, La nomination d'un gérant unique Mr. BOUASRAOUI KHALID,
Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe auprès du Tribunal de commerce de Casablanca : Le 09/09/2020
Sous le n° 745315.

Pour extrait et mention

N° 8377/PA

ETUDE MAITRE
MOHAMED KARIM
DOULIAZAL
NOTAIRE
A CASABLANCA
465 BVD AMBASSADEUR
BEN AICHA APPT 41-5
ETAGE
CONSTITUTION DE LA
SOCIETE
« ESTHELLIA » S.A.R.L

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Mohamed Karim DOULIAZAL, Notaire à Casablanca, en date du 12 Septembre 2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :
Dénomination : " ESTHELLIA " S.A.R.L.
OBJET : Centre d'esthétique. SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Casablanca, 17 Boulevard de l'Océan Atlantique Ain Diab.
DURÉE : La durée de la société reste fixée à 99 années consécutives.

CPITAL SOCIAL –PARTS SOCIALES : Le capital social de la société est donc fixé à la somme de DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00 DHS), divisé en Cent (100) parts sociales, de CENT (100,00 DHS) Dirhams chacune, numérotées de 1 à 100, toutes souscrites en numéraire et libérées en totalité, elles sont attribuées aux associés proportionnellement à l'apport de chacun, soit :

- 1- Mr Mohamed TAZI 30parts
- 2- Mme Meriem BERRADA 30parts
- 3- Mme Lamia TAZI 20parts
- 4- Mme Selma TAZI ... 20 parts

Soit au total 100 parts
GERANCE : La société est gérée, pour une durée illimitée, par le gérant unique : Madame Meriem BERRADA, de nationalité marocaine, née le 10/04/1983 à Casablanca, titulaire de la CIN n° BK300227, demeurant à Casablanca, Résidence les jardins de Bellevue villa Numéro 26, BD Abdelhadi-Boutaleb Hay Hassani.
La société est valablement en-

gagée par la signature unique du gérant unique Madame Meriem BERRADA.
Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Casablanca le 08/10/2020.
Registre de commerce : 475207.

Pour extrait et mention
Maître Mohamed Karim DOULIAZAL

N° 8378/PA

ETUDE MAITRE
MOHAMED KARIM
DOULIAZAL
NOTAIRE
A CASABLANCA
465 BVD AMBASSADEUR
BEN AICHA APPT 41 4
ETAGE
CONSTITUTION DE LA
SOCIETE
« AKOS HOLDING ONE »
S.A.R.L.A.U

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Mohamed Karim DOULIAZAL, Notaire à Casablanca, en date du 02/09/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée à Associé Unique avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : " AKOS HOLDING ONE " S.A.R.L à Associé Unique
OBJET : La société a pour objet : Investir et participer, directement ou indirectement, à toutes sociétés ou sociétés qui ont été créées ou à constituer par tout moyen de participation, de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions bénéficiant de la fusion de co-entreprises, syndicats ou autres alliances, achat et gestion de biens meubles et libérées en totalité, elles sont attribuées aux associés proportionnellement à l'apport de chacun, soit :

DURÉE : La durée de la société reste fixée à QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années consécutives, à compter de la date de signature des statuts, sauf les cas de prorogation conformément aux

lois en vigueur.
CAPITAL SOCIAL: Le capital social de la société est fixé à la somme de DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00) et divisé en Cent (100) parts sociales, de cent (100) Dirhams chacune, toutes souscrites en numéraire et attribuées à l'associé unique : Monsieur Abdoerazag Mohamed KAAL.
LES APPORTS : Il est fait ap-

port à la société d'une somme de DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00), souscrites en numéraire au nom de l'associé unique : Monsieur Abdoerazag Mohamed KAAL.
GERANCE : Est nommé en qualité de Gérant Unique, Monsieur Abdoerazag Mohamed KAAL.
La société sera valablement engagée pour tous les actes la

concernant par la seule signature du gérant unique.

Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Casablanca le 29/09/2020.

Registre de commerce : 473883.

Pour extrait et mention
Maître Mohamed Karim DOULIAZAL

N° 8379/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°09/2020

Le 09 Novembre 2020 à 09h00 Il sera procédé, au siège de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications, sise à Centre d'Affaires, Bd Ar-Riad, Hay Ryad -B.P 2939 -Rabat 10 100 - à l'ouverture de plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet :

La sélection d'un Avocat pour l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'A.N.R.T (Division des Achats et de la Logistique), sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 -, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et à partir de l'adresse électronique suivante (www.anrt.ma).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'ANRT est fixée à la somme de :

- Cinq Cent Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (500 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27, 29 et 31 de la décision 20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 - Rabat 10 100 - au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement.

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad, Hay Riad
B.P.: 2939, Rabat 10.100
Téléphone : +212 (0) 5 37 71 84 00
Télécopie : +212 (0) 5 37 20 38 62
www.anrt.ma



N° 135/PC

تسويروت مابلي:

المادة الأولى: بعد استيفاء جميع عمليات تسجيل المترشحين المقبولين باللائحة الرئيسية ولوائح الانتظار الخمس، يفتح باب إيداع الرغبة في التسجيل حضوريا في لائحة انتظار إضافية بكل من المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية لفاس والمدرسة الوطنية للهندسة المعمارية لوجدة، للاء المقاعد الشاغرة بما حسب الاستحقاق برسم السنة الجامعية 2020-2021. وذلك يوم الثلاثاء 20 أكتوبر 2020، ابتداء من الساعة الثامنة والنصف صباحا إلى غاية الساعة السادسة والنصف مساء، وفي وجه المترشحين المرشحين بعد آخر مترشح مقبول بلائحة الانتظار الغامضة والتي تم تصديدها من طرف اللجنة الوطنية للمباراة يوم 11 غشت 2020، على أساس النقط المحصل عليها في البكالوريا.

المادة الثانية: تحدث لجان الانتقاء يرأسها مدير المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية لفاس ومدير المدرسة الوطنية للهندسة المعمارية لوجدة، تتولى الإشراف على عمليات تلقي طلبات إيداع الرغبة في التسجيل وانتقاء المترشحين المقبولين وذلك على أساس نفس المعايير المحددة في المادة الغامضة من القرار رقم 2816 الصادر في 26 يونيو 2020 الخاص بتنظيم المباراة المشتركة لولوج المدارس الوطنية للهندسة المعمارية للبراط وفاس ومراكش وتطوان وكادير ووجدة برسم السنة الجامعية 2020-2021.

المادة الثالثة: يعين أعضاء لجنة الانتقاء بمقرر لوزيرة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة، باقتراح من مديري المدارس الوطنية للهندسة المعمارية المعنية.

المادة الرابعة: في حالة شغور مقاعد أخرى بإحدى المدارس الوطنية للهندسة المعمارية، تعتمد نفس المسطرة المنصوص عليها بالمادة الأولى أعلاه، وذلك داخل آجال تحددها لجنة الانتقاء المعنية.

المادة الخامسة: يتم استدعاء المترشحين المقبولين بصفة نهائية قصد التسجيل، وذلك في حدود عدد المقاعد الشاغرة مع إيداع شهادة البكالوريا الأصلية الخاصة به، داخل آجال تحددها لجنة الانتقاء المعنية.

المادة السادسة: ينشر هذا القرار بالموقع الإلكتروني للوزارة، وبالمواقع الإلكترونية للمدارس الوطنية للهندسة المعمارية المعنية، كما ينشر بجريدتين وطنيتين.

وحرر بالبراط، في 14 أكتوبر 2020...

توقيع إعداد التراب الوطني
والتعمير والإسكان وسياسة المدينة
إمضاء: نزهة بوجدار

وزارة إعداد التراب الوطني والتعمير والإسكان وسياسة المدينة
وزارة نزهة بوجدار، طماح 16، حي الرياض، الرباط
الهاتف: 05 37 57 70 00 (212) الفاكس: 05 37 57 72 22 / 05 37 57 73 74 74 44

Sport

Ligue des champions

2017 ou l'année du second accomplissement du Wydad



Dans la salle des trophées du Wydad de Casablanca trônent quatre souvenirs de la CAF, dont deux remportés dans la Ligue des champions de la CAF.

Le WAC a remporté la Coupe d'Afrique des clubs champions en 1992 (ancien nom de la Ligue des champions de la CAF) avant d'ajouter un autre titre il y a trois ans.

Le Wydad a commencé sa glorieuse campagne 2017 sur une note difficile et inattendue. Les Marocains ont affronté Mounana du Gabon au premier tour et n'ont pu réussir qu'une victoire 1-0 à Casablanca. Un but tardif à Libreville signifiait qu'ils per-

daient le match retour sur le même résultat et que les deux équipes devaient être départagées. Mais le Wydad est sorti victorieux aux tirs au but 5-4 pour atteindre la phase de groupes.

Le Wydad a été tiré au sort dans le groupe D aux côtés des Egyptiens d'Al Ahly, des Zambiens de Zanaco et des Camerounais de Coton Sport. Ils ont débuté la campagne de groupes avec une victoire à domicile 2-0 sur Coton Sport à Casablanca, avant de s'incliner 1-0 contre Zanaco à Lusaka. Une autre défaite 2-0 à l'extérieur contre Al Ahly à Alexandrie aurait pu compliquer leur campagne, mais ils ont répondu

avec trois victoires consécutives pour terminer en tête du groupe. Le Wydad a dominé Al Ahly 2-0 à Casablanca, et répété le même résultat contre Coton Sport à Garoua, avant de conclure avec une victoire 1-0 à domicile sur Zanaco.

En quarts de finale, le Wydad a affronté Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud. Après avoir perdu 1-0 à Pretoria, les Marocains ont réussi une victoire à domicile sur le même score à Casablanca, avant de s'imposer 3-2 aux tirs au but pour atteindre les demi-finales.

Leur adversaire en demi-finale était l'USM Alger. Le Wydad a réussi un match

nul vierge à l'extérieur à Alger et a réglé les choses à Casablanca, s'imposant 3-1 pour atteindre la finale.

Lors de la finale, les Marocains ont de nouveau ravivé la rivalité avec Al Ahly. Cette fois, ils ont réussi un précieux nul 1-1 à l'extérieur à Alexandrie. Lors du match retour à Casablanca, Walid El Karti a marqué après 69 minutes pour donner au Wydad son deuxième titre tant attendu en Ligue des champions de la CAF.

Le WAC a ensuite ajouté le titre de la Super Coupe de la CAF en 2018. Et maintenant, le Wydad de la nation vise un nouveau succès.

Dernier carré de la Coupe de la Confédération

Ce qu'il faut savoir sur les protagonistes

Les demi-finales de la Coupe de la Confédération de la CAF Total 2019-2020 approchent à grands pas. Retour sur le parcours des équipes du dernier carré.

Pyramids (Egypte)

Tour préliminaire :

10.08.2019 Le Caire : Pyramids 4-1 Etoile du Congo (Congo)
25.08.2019 Brazzaville : Etoile du Congo (Congo) 0-1 Pyramids
Pyramids s'est qualifié sur le score cumulé de 5-1

Premier tour :

14.09.2019 Le Caire : Pyramids 1-1 CR Belouizdad (Algérie)
29.09.2019 Alger : CR Belouizdad (Algérie) 0-1 Pyramids
Pyramids s'est qualifié sur le score cumulé de 2-1

Tour de barrage :

27.10.2019 Mwanza : Young Africans (Tanzanie) 1-2 Pyramids
03.11.2019 Le Caire : Pyramids 3-0 Young Africans (Tanzanie)
Pyramids s'est qualifié sur le score cumulé de 5-1

Phase de groupes :

01.12.2019 Enuğu : Enuğu Rangers (Nigeria) 1-3 Pyramids
08.12.2019 Le Caire : Pyramids 6-0 Nouadhibou (Mauritanie)
29.12.2019 Alexandrie : Al Masry (Egypte) 1-2 Pyramids
12.01.2020 Le Caire : Pyramids 2-0 Al Masry (Egypte)
26.01.2020 Le Caire : Pyramids 0-1 Enuğu Rangers (Nigeria)
02.02.2020 Le Caire : Nouadhibou (Mauritanie) 0-1 Pyramids
Pyramids a terminé en tête du groupe A : G 5, N 0, P 1, BM 14, BC 3

Quarts de finale :

01.03.2020 Lusaka : Zanaco (Zambie) 0-3 Pyramids
08.03.2020 Le Caire : Pyramids 1-0 Zanaco (Zambie)
Pyramids s'est qualifié sur le score cumulé de 3-1

Parcours jusqu'en demies :

Pyramids a disputé 14 matches dont 11 victoires, 1 nul et 2 défaites. Ils ont inscrit 29 buts et concédé 7.

Horoya (Guinée)

Tour préliminaire de la Ligue des champions de la CAF :

10.08.2019 Bamako : Stade Malien (Mali) 1-1 Horoya
25.08.2019 Conakry : Horoya 1-0 Stade Malien (Mali)
Horoya s'est qualifié sur le score cumulé de 2-1

Premier tour de la Ligue des champions de la CAF :

14.09.2019 Tizi Ouzou : JS Kabylie (Algérie) 2-0 Horoya

29.09.2019 Conakry : Horoya 2-0 JS Kabylie (Algérie)

Après un score cumulé de 2-2, Horoya s'est incliné 5-4 aux tirs au but

Tour de barrage :

27.10.2019 Conakry : Horoya 4-2 Bandari (Kenya)
03.11.2019 Kasarani : Bandari (Kenya) 0-1 Horoya
Horoya s'est qualifié sur le score cumulé de 5-2

Phase de groupes :

01.12.2019 Johannesburg : Bidvest Wits (Afrique du Sud) 0-0 Horoya
08.12.2019 Conakry : Horoya 3-0 Al Nasr (Libye)
29.12.2019 Conakry : Horoya 1-0 Djoliba (Mali)
12.01.2020 Bamako : Djoliba (Mali) 0-0 Horoya
26.01.2020 Conakry : Horoya 2-1 Bidvest Wits (Afrique du Sud)
02.02.2020 Le Caire : Al Nasr (Libye) 0-2 Horoya
Horoya a terminé deuxième du groupe B : G 4, N 2, P 2, BM 8, BC 1

Quarts de finale :

01.03.2020 Aba : Enyimba (Nigeria) 1-1 Horoya
08.03.2020 Conakry : Horoya 2-0 Enyimba (Nigeria)
Horoya s'est qualifié sur le score cumulé de 3-1

Parcours jusqu'en demies :

Horoya a disputé 14 matches dont 11 victoires, 1 nul et 2 défaites. Ils ont inscrit 20 buts et en ont concédé 7.

RS Berkane (Maroc)

Tour préliminaire :

Exempté

Premier tour :

14.09.2019 Obuasi : Ashanti Gold (Ghana) 3-2 RS Berkane
28.09.2019 Berkane : RS Berkane 2-0 Ashanti Gold (Ghana)
RS Berkane s'est qualifiée sur le score cumulé de 4-3

Tour de barrage :

27.10.2019 Antananarivo : FOSA Juniors (Madagascar) 2-0 RS Berkane
03.11.2019 Berkane : RS Berkane 5-0 FOSA Juniors (Madagascar)
RS Berkane s'est qualifiée sur le score cumulé de 5-2

Phase de groupes :

01.12.2019 Berkane : RS Berkane 3-0 ESAE (Bénin)
08.12.2019 Lusaka : Zanaco (Zambie) 1-1 RS Berkane
29.12.2019 Berkane : RS Berkane 3-0 DC Motema Pembe (RD Congo)
12.01.2020 Kinshasa : DC Motema Pembe (RD Congo) 1-0 RS

Berkane

26.01.2020 Porto Novo : ESAE (Bénin) 1-5 RS Berkane
02.02.2020 Berkane : RS Berkane 1-1 Zanaco
RS Berkane a terminé en tête du groupe C : G 3, N 2, P 1, BM 13, BC 4

Quarts de finale :

01.03.2020 Suez : Al Masry (Egypte) 2-2 RS Berkane
08.03.2020 Berkane : RS Berkane 1-0 Al Masry (Egypte)
RS Berkane s'est qualifiée sur le score cumulé de 3-2

Parcours jusqu'en demies :

RS Berkane a disputé 12 matches dont 6 victoires, 3 nuls et 3 défaites. Ils ont inscrit 25 buts pour 11 concédés.

HUSA

Hassania Agadir (Maroc)

Tour préliminaire :

Premier tour :

14.09.2019 Sfax : Al Itihad (Libye) 1-1 Hassania Agadir
28.09.2019 Agadir : Hassania Agadir 0-0 Al Itihad (Libye)
Hassania Agadir s'est qualifiée grâce à la règle des buts à l'extérieur sur un score cumulé de 1-1

Tour de barrage :

27.10.2019 Lusaka : Green Eagles (Zambie) 1-1 Hassania Agadir
03.11.2019 Abidjan : San Pedro (Côte d'Ivoire) 1-1 Hassania Agadir
Hassania Agadir s'est qualifiée sur le score cumulé de 3-2

Phase de groupes :

01.12.2019 Agadir : Hassania Agadir 2-0 Enyimba (Nigeria)
08.12.2019 Blida : Paradou (Algérie) 0-2 Hassania Agadir
29.12.2019 Abidjan : San Pedro (Côte d'Ivoire) 1-1 Hassania Agadir
12.01.2020 Agadir : Hassania Agadir 3-0 San Pedro (Côte d'Ivoire)
26.01.2020 Aba : Enyimba (Nigeria) 1-1 Hassania Agadir
02.02.2020 Agadir : Hassania Agadir 0-3 Paradou (Algérie)
Hassania a terminé en tête du groupe D : G 3, N 2, P 1, BM 9, BC 5

Quarts de finale :

01.03.2020 Le Caire : Al Nasr (Libye) 0-5 Hassania Agadir
08.03.2020 Agadir : Hassania Agadir 2-0 Al Nasr (Libye)
Hassania Agadir s'est qualifiée sur le score cumulé de 7-0

Parcours jusqu'en demies :

Hassania Agadir a disputé 12 matches dont 6 victoires, 5 nuls et 1 défaite. Ils totalisent 20 buts inscrits et 8 buts concédés.

Source : cafonline.com

Stage de l'EN des joueurs locaux à Maâmora

L'équipe nationale des joueurs locaux effectuera, du 15 au 23 octobre, un stage de préparation au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora, dans le cadre des préparatifs pour les prochaines échéances.

A cet effet, le sélectionneur national des joueurs locaux, Houcine Ammouta, a convoqué 25 joueurs, a indiqué la Fédération Royale marocaine de football dans un communiqué publié sur son site internet.

Les joueurs retenus vont effectuer un test de dépis-

tage du Covid-19, conformément au protocole sanitaire mis en place par les autorités compétentes, poursuit la même source.

Voici, par ailleurs, la liste des joueurs convoqués: Hicham Al Mejhed (Ittihad Tanger), Mohamed Amssif (FUS Rabat), Ayoub Lakrad (AS FAR), Tariq Astati (Ittihad Tanger), Mehdi Qarnas (Difaa El Jadida), Mourad Kaaouach (Yousoufia Berrechid), Youssef Limouri (FUS Rabat), Réda Salim (AS FAR), Imad Rahouli (AS FAR), Abdellah Khafifi (Mouloudia Oujda), Omar Al Ji-

rari (AS FAR), Mohamed Ali Bamaamar (AS FAR), Ayoub Al Kaabi (Wydad Casablanca), Ayoub Lakkhal (Moghreb Tétouan), Réda Jaadi (FUS Rabat), Walid Essabar (Olympic Safi), Naoufal Zarhouni (FUS Rabat), Mohamed Mourabit (Chabab Mohammédia), Zakaria Fati (AS FAR), Adam Ennafati (Mouloudia Oujda), Ibrahim El Bahraoui (Rapide Oued Zem), Hamza Al Mousaoui (Moghreb Tétouan), Ismail Khafi (Mouloudia Oujda), Jamal Harkas (Mouloudia Oujda) et Taoufiq Asfafsafi (Moghreb Tétouan).

Ligue des nations

Le duel France-Portugal continue

La France et le Portugal, vainqueurs contre la Croatie et la Suède mercredi lors de la 4e journée de Ligue des nations, perpétuent leur duel à distance, tandis que l'Angleterre et l'Italie ont laissé filer des points et la tête de leurs groupes à domicile.

Respectivement vainqueurs en Croatie (2-1) et contre la Suède (3-0), la France et le Portugal continuent de se mener un duel de haute lutte dans le groupe 3 de la Ligue A, dont ils occupent la tête à égalité de points.

Bien qu'ayant longtemps mené, de l'ouverture du score par Antoine Griezmann (8e) à l'égalisation croate par Nikola Vlastić (64e), la France a dû attendre les dernières minutes pour s'imposer grâce à Kylian Mbappé (79e).

La tâche a été bien plus aisée pour la Seleçao. Face à la Suède, bonne dernière du groupe avec zéro point, le Portugal n'a pas semblé affecté par l'absence de Cristiano Ronaldo, positif au Covid-19. Un but de Bernardo Silva (21e) et un doublé de Diogo Jota (44e, 72e) ont offert une victoire facile aux Portugais à Lisbonne.

Avec 10 points chacune, les deux sélections se disputent lors des deux dernières journées, à la mi-novembre, la première place du groupe, qualificative pour le "Final

Four" de cette Ligue des nations. Avantage Portugal, tenant du titre, grâce à une meilleure différence de buts: +8 contre +4 aux Bleus.

Surprise par le Danemark à Wembley (1-0), l'Angleterre n'est plus leader du groupe B, rejointe par le Danemark et surtout dépassée par la Belgique, victorieuse du petit poucet du groupe, l'Islande (2-1), à Reykjavik.

Les Anglais se sont effondrés en quelques minutes: un deuxième carton jaune synonyme d'expulsion pour le défenseur central de Manchester United, Harry Maguire (31e), et un penalty transformé par Christian Eriksen à la 36e minute pour sa 100e sélection.

En parallèle, la Belgique ne s'est pas simplifiée la tâche en Islande. L'ouverture du score par Romelu Lukaku (9e) a vite été suivie par l'égalisation islandaise, signée Birkir Saervarsson (17e). C'est un doublé de Lukaku, meilleur buteur de l'histoire des "Diables rouges" (38e, s.p.), qui a offert la victoire aux visiteurs.

Avec 9 points, la Belgique se relève de sa défaite dimanche en Angleterre (2-1) et prend seule la tête du groupe 2, deux points devant l'Angleterre et le Danemark.

Jusqu'à la leader du groupe 1, l'Italie a été



accrochée par les Pays-Bas à Bergame (1-1), un but de Donny van de Beek (25e) répondant à l'ouverture du score de Lorenzo Pellegrini (16e).

Un nul qui fait les affaires de la Pologne, solide et efficace face à la Bosnie-Herzégovine (3-0) et nouveau leader du groupe.

Muet contre l'Italie (0-0) dimanche, Robert Lewandowski en a profité pour inscrire un doublé, ses premiers buts en sélection depuis novembre 2019.

Les Polonais comptent à présent 7 points, soit un de plus que l'Italie, et deux de plus que les Pays-Bas.

Ronaldo en quarantaine, Naples sanctionné

La Serie A chamboulée par la Covid-19



Le coronavirus arbitre de la Serie A ? Naples a écopé mercredi d'une défaite 3-0 sur tapis vert pour avoir renoncé au déplacement pour le choc contre la Juventus, tandis que Cristiano Ronaldo, positif au Covid-19, est revenu en Italie pour une quarantaine aux allures de course contre la montre.

Le juge sportif chargé de trancher la délicate affaire du "match fantôme" Juventus-Naples du 4 octobre a écarté l'argument de la "force majeure" qui aurait empêché les Napolitains de voyager.

Outre la défaite sur tapis vert 3-0, il leur a infligé un point de pénalité. Deux sanctions que le club napolitain va contester: le Napoli, dans un sobre tweet en soirée, a assuré respecter "les règles et la loi depuis toujours" et attendre "avec confiance l'issue de l'appel, croyant fermement en la justice".

Naples avait demandé le report après avoir placé tous ses joueurs à l'isolement chez eux, sur instruction des autorités sanitaires locales, après deux cas de Covid-19 dans l'effectif.

Mais la Ligue avait maintenu la rencontre, comptant pour la 3e journée de Serie A, pour éviter notamment de créer un précédent. Les Turinois avaient donc attendu des adversaires qui ne sont jamais venus.

Les règles de la Ligue stipulent qu'une équipe avec 13 joueurs négatifs, dont un gardien de but, peut jouer. Mais Naples avait estimé pouvoir s'abriter derrière les instructions des autorités sanitaires locales.

Si la Covid offre trois points à la Juventus, elle prive aussi le champion d'Italie de sa star Cristiano Ronaldo pendant au moins dix jours, la durée de la quarantaine que va devoir observer le Portugais,

testé positif avec sa sélection.

"CR7" est rentré via un vol médicalisé à Turin, où une ambulance l'attendait pour le conduire à son domicile.

Selon la Fédération portugaise de football (FPF), le capitaine de la Seleçao a été testé positif lundi, au lendemain du match contre la France (0-0), et est "asymptomatique".

Ronaldo a été soumis "aux mêmes procédures que n'importe quel autre citoyen", a affirmé au Portugal la directrice générale de la Santé, Graça Freitas.

"Le transport, dans des conditions de sécurité, est entièrement" à sa charge, a-t-elle ajouté.

Outre Ronaldo, la Juventus recense depuis mercredi un deuxième cas positif avec son milieu américain Weston McKennie.

Tous les autres Bianconeri - négatifs - sont contraints de retourner à l'isolement dans l'hôtel du club, a indiqué la Juventus dans un communiqué.

Cette procédure d'isolement, que le club avait déjà observée pendant quelques jours après deux cas positifs (hors joueurs et encadrement médical et technique) le 3 octobre, autorise tous les joueurs dont les tests sont négatifs à s'entraîner et à jouer les matches, mais interdit tout contact à l'extérieur.

C'est ce premier isolement que Ronaldo et plusieurs internationaux sud-américains avaient

rompu pour rejoindre leur sélection respective il y a dix jours. Ce qui pourrait leur valoir une amende.

En vertu des règles sanitaires en vigueur en Italie, les joueurs positifs (et sans symptômes) doivent rester à l'isolement pendant au moins dix jours et fournir ensuite un test négatif pour en sortir.

A ce protocole italien s'ajoute, pour la Ligue des champions, celui de l'UEFA qui prévoit qu'un joueur doit fournir les éléments montrant qu'il n'est plus malade une semaine avant un match.

Si l'UEFA se montre intransigente sur ce point, Ronaldo, qui va déjà manquer l'entrée en lice de la Juve en Ligue des champions contre le Dynamo Kiev le 20 octobre, serait donc tenu de fournir un test négatif le 21 octobre pour pouvoir disputer le choc contre le FC Barcelone de Lionel Messi, prévu le 28. Pas simple.

Il sera en tout cas absent pour la 4e journée de Serie A ce week-end.

Un match, en particulier, concentre les inquiétudes: le derby entre l'Inter Milan et l'AC Milan samedi. Si les Rossoneri ont retrouvé Zlatan Ibrahimović, guéri, les Interistes comptent eux six joueurs positifs.

Parma a annoncé pour sa part en soirée quatre joueurs positifs ("un légèrement symptomatique et les trois autres asymptomatiques") et la mise à l'isolement des joueurs négatifs.

Le "Parthénon" souterrain qui protège Tokyo des inondations

On le surnomme le "Parthénon" souterrain du Japon: un complexe en béton aux dimensions pharaoniques destiné à protéger Tokyo et ses environs d'inondations catastrophiques, dont le risque s'accroît à mesure que le changement climatique s'accélère, selon des experts.

En surface, presque rien ne trahit la présence en sous-sol du réservoir principal aux allures de cathédrale du site de Kasukabe, à Saitama (nord de Tokyo), le plus grand du genre au monde. Le sol y est humide et l'éclairage faible.

Longue comme deux terrains de football et soutenue par des piliers de 500 tonnes, l'immense structure est suffisamment profonde par endroits pour contenir la statue de la Liberté.

L'installation permet de canaliser et rediriger l'excès d'eau des tempêtes, protégeant ainsi l'une des métropoles les plus peuplées de la planète.

Le personnel du site est constamment en alerte, surtout pendant la saison des pluies et des cyclones tropicaux (typhons) au Japon, qui s'étend généralement de juin à fin octobre.

"Nous sommes dans une zone où les pluies torrentielles et même les précipitations habituelles peuvent submerger les maisons et inonder les routes", rappelle à l'AFP Nobuyuki Akiyama, directeur des infrastructures de Kasukabe.

Achevée en 2006 après une di-



zaine d'années de travaux, pour un coût de 230 milliards de yens (près de deux milliards d'euros), l'installation est utilisée en moyenne sept fois par an.

L'eau en excès y est acheminée automatiquement et des opérateurs la pompent hors du réservoir principal lorsqu'il approche de sa capacité maximum, explique M. Akiyama.

Le réservoir est relié à un tunnel long de 6,3 kilomètres et doté d'un système pouvant déverser chaque seconde l'équivalent d'une piscine de 25 mètres dans la rivière Edogawa toute proche.

Selon M. Akiyama, le réservoir permet de réduire de 90% le nombre

d'habitations affectées par les inondations dans les zones environnantes.

Des études officielles estiment par ailleurs qu'il a permis jusqu'ici d'économiser 148 milliards de yens (1,2 milliard d'euros) en coûts de nettoyage des catastrophes.

Les systèmes anti-inondations du Japon sont parmi les meilleurs au monde, le pays ayant tiré les leçons de plusieurs catastrophes survenues après la Seconde Guerre mondiale, comme le gigantesque typhon qui avait frappé en 1959 la région de Wakayama, dans l'ouest, tuant plus de 5.000 personnes.

Ce typhon, le plus meurtrier de l'histoire récente du Japon, avait dé-

clenché une prise de conscience nationale et encouragé de vastes projets d'infrastructures pour réduire les risques. Rien qu'à Tokyo, ville sillonnée par plus de 100 rivières, il existe dix autres réservoirs souterrains et trois tunnels de protection contre les inondations.

D'autres sont en cours de construction, comme à Osaka (ouest), où une installation similaire au réservoir de Kasukabe doit être achevée en 2044, pour un coût chiffré à 366 milliards de yens (2,9 milliards d'euros).

Des experts avertissent cependant qu'il faudra certainement faire davantage. Car le réchauffement cli-

matique rend de plus en plus fréquentes des catastrophes naturelles qui n'arrivaient autrefois qu'une fois par siècle.

Selon l'Agence météorologique japonaise, le nombre de typhons qui menacent chaque année Tokyo a été multiplié par 1,5 ces quarante dernières années.

Kei Yoshimura, professeur de météorologie à l'Université de Tokyo et expert en inondations, participe à l'élaboration d'un système d'alerte précoce pour identifier les zones particulièrement exposées.

"Il est clair que les infrastructures à elles seules ne suffisent pas face aux catastrophes naturelles", souligne-t-il.

Les autorités japonaises sensibilisent régulièrement la population à la nécessité de suivre les consignes d'évacuation.

Le réservoir de Kasukabe est ainsi ouvert aux visiteurs quand il n'est pas utilisé, pour souligner l'importance de la gestion des catastrophes naturelles.

Toru Tamai, un retraité de 79 ans ayant participé à une récente visite, se dit impressionné par la taille de l'installation, "mais ce n'est qu'une mesure de défense", dit-il à l'AFP.

En tant qu'habitant d'un terrain de basse altitude, pour lui "les inondations sont un danger plus clair et plus présent que n'importe quelle autre catastrophe naturelle". Finalement, "vous ne pouvez compter que sur vous-même".

Mini pastilla au poulet et amandes



Ingrédients

- 1 kilo et demi de poulet
- 120 ml d'huile végétale et d'huile d'olive
- Oignon
- sel et poivre
- Épices pour le poulet : gingembre, curcuma, cannelle
- Une pincée de gomme arabique
- 1 pincée de safran
- 4 gr.c persil plat ou de la coriandre fraîche ciselée
- 120 ml eau
- 6 oeufs
- 250 gr d'amandes émondées et concassées
- 3 cuillères à soupe de sucre glace
- 1 cuillère à café de cannelle en poudre
- 2 cuillères à soupe d'eau de fleur d'orange
- 250 gr de feuilles de pastille
- Beurre fondu clarifié
- Jaune d'oeuf pour la dorure

Préparation

1. Dans une sauteuse, faire chauffer l'huile.
2. Ajouter les morceaux de poulet avec les oignons émincés
3. Après 5 minutes ajouter le mélange d'épices avec une poignée de persil haché

4. Ajouter aussi le safran en frottant entre vos mains
5. Mélanger puis couvrir la marmite et laisser mijoter 10 minutes à feu moyen
6. Après ce temps, introduire la gomme arabique et un peu d'eau pour continuer la cuisson
7. Couvrir de nouveau et laisser cuire pour 40 minutes supplémentaires
8. Une fois le poulet cuit, le retirer et mettre de côté
9. Incorporer le persil restant puis ajouter les oeufs un à un en remuant avant chaque rajout
10. Laisser cuire jusqu'à ce que la sauce devienne bien épaisse et l'eau bien absorbée
11. Émincer le poulet et le désosser pour ne conserver que la chair
12. Mélanger les amandes avec le sucre, la cannelle et l'eau de fleur d'orange

Montage de la pastilla

1. Ouvrir le paquet de feuilles de brick et les couvrir d'un linge afin qu'elles ne se dessèchent pas
2. Utiliser un moule ou emporte-pièce de votre choix d'une largeur d'au moins 10 cm de diamètre
3. Chemiser avec une première feuille de brick ou autre et la badigeonner de beurre fondu
4. Garnir avec le mélange d'œuf
5. Ajouter le poulet effiloché en petits morceaux puis le mélange amande, sucre glace
6. Badigeonner au pinceau les extrémités de la feuille avec le restant de jaune et rabattre sur la garniture pour la recouvrir.
7. Une fois fermée, remettre une couche d'œuf battu et de beurre fondu
8. Retourner alors la pastilla en la déposant sur une plaque allant au four
9. Brosser de nouveau chaque pastilla avec du beurre fondu
10. Faire dorer les pastillas au four préchauffé à 180°C pendant 25 min environ
11. Une fois cuite et dorée, faire une décoration selon vos goûts en parsemant du sucre glace et de la cannelle moulue

Les femmes qui font tardivement des enfants pourraient vivre plus longtemps

Avoir un enfant sur le tard ne comporte pas que des risques pour la future maman. En utilisant des données de la National Health and Nutrition Examination Survey, des chercheurs ont découvert que celles qui sont devenues mères plus tard ont une meilleure espérance de vie que les femmes qui ont eu leur dernier enfant plus jeunes.

Les scientifiques ont découvert que les télomères leucocytes, qui protègent les brins d'ADN, durent plus longtemps chez les femmes ayant eu leur dernier enfant à la fin de leur trentaine comparé à celles dans leur vingtaine. De précédentes études ont suggéré qu'il y avait un lien entre la longévité des télomères et la diminution de maladies chroniques, comme les maladies cardiovasculaires, les diabètes et certains types de cancer.

Une nouvelle étude plus importante et centrée sur plus de 1.200 femmes en préménopause et post-ménopause – de différentes ethnies et différents environnements sociaux – a été menée pour analyser les effets de la naissance du dernier enfant des femmes sur la longueur des télomères. Les chercheurs ont également pris en considération les facteurs socio-démographiques, comme l'éduca-



tion, la religion, le statut marital et la profession, liés aux décisions de santé et à la période de procréation.

L'étude a confirmé que les femmes ayant donné naissance à leur dernier enfant plus tard avaient tendance à avoir des télomères plus longs. Cependant, les effets positifs n'ont été relevés que chez les femmes ayant eu un ou deux enfants ou celles ayant utilisé une contraception orale.

La Dr Stephanie Faubion, directrice médicale de la North American Menopause Society, a déclaré que de plus amples recherches doivent être effectuées sur le sujet.